

Analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact



Document établi par :

Heidi Walker^a, Maureen G. Reed^a, et Bethany Thiessen^b

^a École de l'environnement et de la durabilité,
Université de la Saskatchewan

^b Département de géographie et de planification,
Université de la Saskatchewan

pour :

l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Février 2019

Table des matières

Introduction	1
Objet et méthode du rapport	2
Justification et tendances	4
Tendances	6
Du genre uniquement à un ensemble diversifié de facteurs d'identité sociale	7
Analyse à diverses échelles et dans diverses structures sociales	9
Cadres et méthodes	13
Cadres généraux	14
Cadres pour l'évaluation d'impact et la mise en valeur des ressources.....	16
Principes de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact	24
Principes directeurs	24
Principes de fonctionnement.....	26
Défis et éléments à considérer	28
Conclusion et prochaines étapes	31
Références et citations clés	34
Annexe 1. Cadres d'analyse de la diversité et de la sexospécificité pour l'évaluation d'impact et les projets de mise en valeur des ressources.....	2

Introduction

En 2018, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-69 – *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. La Loi sur l'évaluation d'impact proposée prévoit la prise en compte du sexe, du genre et de la diversité dans les processus d'évaluation d'impact (EI). Premièrement, le préambule du projet de loi C-69 indique que le gouvernement du Canada « s'est engagé à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des projets sur des groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre et à prendre des mesures qui contribuent à une société inclusive et démocratique et qui permettent aux Canadiens de participer pleinement à toutes les sphères de leur vie ». Deuxièmement, et il s'agit de la principale disposition opératoire portant sur le genre et la diversité, la Loi précise que l'évaluation d'impact d'un projet désigné prend en compte « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires » [alinéa 22(1)s)].

Ces dispositions concordent avec les engagements du gouvernement fédéral à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes. Ainsi, le Canada s'est engagé à appliquer cette analyse à l'élaboration de politiques, de programmes et de lois depuis qu'il a ratifié la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 – un plan directeur de l'Organisation des Nations Unies pour œuvrer à l'égalité des sexes et aux droits des femmes (MCEWH, 1998). Après la ratification, Condition féminine Canada a précisé que l'analyse devrait tenir compte d'autres attributs identitaires des groupes de femmes et d'hommes, comme l'âge, la scolarité, la langue, la géographie, la culture et le revenu. En 2011, l'organisme a rebaptisé son cadre d'analyse « Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) » afin de reconnaître officiellement l'intersection du genre avec divers attributs identitaires (Condition féminine Canada, 2017).

Il importe de noter qu'à l'échelle mondiale, l'ACS+ est un cadre d'analyse parmi tant d'autres. Le gouvernement du Canada l'a officiellement adoptée, y compris dans son engagement renouvelé en 2015 à la suite de la publication du Rapport du vérificateur général, qui a conclu que la mise en œuvre de l'ACS+ était incomplète dans les ministères et organismes gouvernementaux (Vérificateur général, 2015). Un éventail d'autres cadres d'analyse, ayant des approches et des objectifs différents, ont été adoptés par des organisations internationales et des pays du monde entier. Dans le présent rapport, nous nous appuyons sur un certain nombre de ces cadres pour tirer des leçons sur la prise en compte du genre et d'autres attributs identitaires intersectés dans le contexte de l'EI. Pour cette raison, nous avons choisi d'utiliser le terme « analyse de la diversité et de la sexospécificité » comme terme général pour désigner l'ensemble des cadres et des approches définis et examinés dans le présent texte.

Les exigences relatives à l'analyse de la diversité et de la sexospécificité au Canada ne sont pas entièrement nouvelles, mais il semble que les dispositions du projet de loi C-69 relatives à la prise en compte de l'intersection du sexe, du genre et d'autres facteurs identitaires soient une première en droit fédéral de l'environnement, et certainement en évaluation d'impact (Koshan, 2018). Il subsiste donc une certaine incertitude quant à la façon d'intégrer l'analyse de la diversité et de la sexospécificité aux politiques et à la pratique de l'EI au Canada. Notre rapport apporte un éclairage supplémentaire en distillant les principales idées, orientations, bonnes pratiques et méthodes trouvées dans la documentation universitaire et la littérature grise.

Encadré 1. Termes et définitions clés

Le **sexe** renvoie aux caractéristiques biologiques et physiologiques d'une personne, y compris l'anatomie, la physiologie, les gènes et les hormones. Le sexe peut être décrit comme une « construction biologique multidimensionnelle », où la conceptualisation du sexe repose habituellement sur le binaire féminin-masculin, mais, en réalité, les caractéristiques sexuelles des individus se situent dans un continuum fluide et médical ou social construit (Johnson et coll., 2009 : 4).

Le **genre** désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributs qui peuvent être déterminés par une société, ou qu'elle peut juger appropriés pour les catégories « hommes » et « femmes ». Les attentes qui en découlent, en général limitées et stéréotypées, définissent ce qu'une personne peut faire en société (Condition féminine Canada, 2017). Le genre est plus qu'une catégorie; c'est une relation sociale qui change selon l'époque et le lieu et qui est façonnée par les activités humaines, les pratiques sociales, les structures sociales et la dynamique du pouvoir.

L'**intersectionnalité** est enracinée dans le féminisme noir. La notion a été utilisée pour comprendre les expériences uniques et les subordinations des femmes vivant à l'intersection du sexisme, du racisme et d'autres systèmes d'oppression. C'est un cadre qui est de plus en plus utilisé pour comprendre l'impact des politiques et des projets sur les populations. Selon Hankivsky, l'intersectionnalité favorise la compréhension de l'être humain comme un être façonné par l'interaction de différents lieux sociaux (p. ex. la race, l'origine ethnique, l'origine autochtone, le sexe, la classe sociale, la sexualité, la géographie, l'âge, la capacité ou le handicap, le statut d'immigration, la religion). Ces interactions se produisent dans un contexte de systèmes et de structures de pouvoir reliés (p. ex. lois, politiques, gouvernements étatiques et autres unions politiques et économiques, institutions religieuses, médias). De tels processus créent des formes interdépendantes de privilèges et d'oppression façonnées par le colonialisme, l'impérialisme, le racisme, l'homophobie, le capacitisme et le patriarcat (2014 : 2).

L'**analyse féministe intersectionnelle des politiques** « pose la question suivante : comment les politiques, services et programmes publics prennent-ils en compte les perspectives, savoirs et expériences d'un éventail diversifié de personnes et de communautés... L'analyse féministe intersectionnelle vise avant tout à rendre les politiques, services et programmes plus accessibles et inclusifs » (Manning, 2014:1).

Objet et méthode du rapport

Le rapport vise à faire la synthèse de la littérature pertinente pour l'application des analyses de la diversité et de la sexospécificité à l'EI, en particulier dans les régions du Nord. Nous cherchons à mieux comprendre les sources et les outils, les possibilités et les difficultés de ce type d'analyse au regard des exigences du projet de loi C-69. Les deux principaux domaines d'intérêt sont : 1) les méthodes ou les exemples d'études de cas pour l'application de l'analyse comparative entre les sexes à l'évaluation d'impact, y compris l'analyse des personnes de diverses identités de genre et d'autres attributs d'identité sociale et 2) les méthodes pour intégrer l'analyse du genre et des attributs identitaires intersectés aux évaluations d'impact

conformément au paragraphe 22(1) de la Loi proposée. Nous nous concentrons principalement sur les incidences pour l'évaluation d'impact de projets, en raison de la portée de l'article 22 et de l'accent mis dans la documentation sur les projets plutôt que sur les politiques, les plans et les programmes. Toutefois, l'analyse de la diversité et de la sexospécificité est certainement pertinente pour les niveaux supérieurs de l'EI. Bon nombre des cadres dont il sera question plus loin sont aussi susceptibles d'orienter l'analyse, à mesure que les exigences concernant les évaluations régionales et stratégiques sont précisées dans les règlements et les politiques en aval.

Nos conclusions se fondent sur une analyse documentaire systématique. Cette analyse a porté sur des bases de données universitaires et des bases de données de la littérature grise, ainsi que des ensembles de termes de recherche appliqués liés à l'évaluation d'impact, à la sexospécificité et à la diversité (tableau 1). Les bases de données universitaires comprenaient Web of Knowledge, Scopus, Gender Studies, Contemporary Women's Issues, Family and Society Studies Worldwide, Sociological Abstracts, Social Services Abstracts et Google Scholar. Pour la littérature grise, des recherches personnalisées ont été faites parmi des groupes de réflexion, organismes gouvernementaux internationaux et ONG.

Tableau 1. Principaux termes de recherche utilisés dans l'analyse documentaire

Thème	Termes de recherche
Évaluation d'impact	« évaluation d'impact environnemental » OU « évaluation environnementale » OU « évaluation d'impact » OU « évaluation d'impact social » OU « évaluation d'impact sexospécifique » OU « évaluation de la durabilité » OU « évaluation des effets cumulatifs » OU « évaluation environnementale stratégique » OU « évaluation régionale stratégique ».
Genre	Genre OU masculin* OU féminin* OU « analyse comparative entre les sexes ».
Diversité	intersectionnelle* OU diversité OU autochtone OU indigène* OU identité OU sexualité OU queer OU LGBT

Chaque recherche a été définie pour inclure les principaux termes de recherche dans le titre, le résumé ou les mots clés. Les auteurs ont examiné les 100 premières sources pour chaque recherche et ont appliqué des critères d'inclusion ou d'exclusion particuliers. Par exemple, seules les sources empiriques situées dans les régions nordiques et qui appliquaient le genre ou la diversité comme concept central ont été incluses, tandis que les sources qui se fondaient uniquement sur des données désagrégées par sexe ou par genre ont été exclues. Des sources contenant un cadre méthodologique détaillé ont été incluses, à condition qu'elles fournissent des leçons pertinentes pour l'évaluation de la diversité et de la sexospécificité dans les processus d'évaluation d'impact dans les pays du Nord. En fin de compte, 40 sources clés ont été retenues et ont fait l'objet d'un examen détaillé, pour contribuer aux principaux thèmes abordés ci-dessous. Cependant, certaines sources supplémentaires qui ne correspondaient pas aux critères de recherche ont également été utilisées pour nous aider à interpréter les sources clés. Ces sources et les 40 sources clés sont énumérées dans les références à la fin du rapport. L'examen qui suit résume les constatations relatives à la justification de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact, aux tendances dégagées dans la

documentation, aux cadres et aux méthodes, aux principes clés des bonnes pratiques d'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'EI et aux défis et considérations à venir.

Justification et tendances

À bien des égards, l'intégration de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité ne s'écarte pas sensiblement des meilleures pratiques de l'évaluation d'impact social (EIS), qui reconnaît depuis longtemps que les communautés ne sont pas des entités homogènes. Le profilage communautaire est un élément clé de l'EIS qui vise à cerner les besoins, les intérêts et les valeurs différents des divers sous-groupes au sein des collectivités en fonction des effets sociaux potentiels du projet proposé (Vanclay, 2003; Esteves et coll., 2012; Vanclay et coll., 2015). Vanclay (2003 : 6) définit les répercussions sociales comme les conséquences, positives et négatives, des interventions planifiées (politiques, programmes, plans, projets) et de tout processus de changement social invoqué par ces interventions. Il peut s'agir de changements dans les modes de vie, la culture, les collectivités, les systèmes politiques, les environnements, la santé et le bien-être, les droits personnels et les droits de propriété, les craintes et les aspirations qui se manifestent sur le plan perceptif (cognitif) ou physique (corporel, physique) (Vanclay et coll., 2015).

La détermination de l'éventail des préoccupations et des intérêts des divers groupes et de leurs répercussions sur eux, en fonction de caractéristiques sociales comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, l'occupation et la durée de résidence, par exemple, peut aider à favoriser l'élaboration de stratégies plus complètes d'atténuation et d'amélioration. Cependant, des études récentes indiquent également qu'il ne s'agit pas d'une activité de type « ajouter des femmes et remuer » (en anglais, « *add women and stir* ») qui considère les différences d'expériences et de perceptions comme inhérentes à des groupes spécifiques (Lahiri-Dutt et Ahmed, 2011:119). Serje (2017) critique l'interprétation dominante des effets sociaux en tant que résultats causaux directs ou indirects d'une politique, d'un plan ou d'un projet (PPP) (comme dans la définition ci-dessus). Lorsqu'elle est conceptualisée de cette façon, elle soutient que l'EIS réduit les complexités sociales en catégories, variables et matrices, tout en ayant tendance à négliger les histoires locales complexes et évolutives, les relations sociales et la dynamique du pouvoir qu'un PPP façonne simultanément et par lesquelles il est formé. Dans le même ordre d'idées, Ey (2018) soutient que la question de savoir si certaines conséquences de l'exploitation des ressources, comme les répercussions sur les liens affectifs avec le lieu local, sont prises en compte (ou non), car les répercussions sociales ont beaucoup à voir avec les hypothèses genrées qui sous-tendent le secteur de l'exploitation des ressources naturelles (voir étude de cas n° 1). En fin de compte, ces études conviennent qu'il faut aller au-delà de la simple identification des répercussions *sur* les divers groupes pour mieux comprendre *pourquoi* divers groupes et individus ont des expériences différentes en matière de PPP. Cette compréhension plus large est en accord avec les analystes féministes des politiques qui soutiennent que les décideurs politiques doivent aller au-delà de la simple identification de catégories statiques (p. ex. hommes, femmes) et des différences entre elles, vers une compréhension de la façon dont les PPP façonnent ou renforcent une dynamique de pouvoir et des relations entre les sexes inégales. Pour aller dans cette direction, il faut prêter attention aux relations sociales existantes et à la dynamique du pouvoir qui influencent la façon dont un PPP peut être vécu et comment ces relations et cette dynamique sont remises en question ou renforcées (même par inadvertance) par les exploitations proposées et les processus d'EI. La prise en compte de ces

relations et de la dynamique du pouvoir est un objectif clé de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'EI.

Les sources clés de notre recherche documentaire – tant dans l'industrie que dans le milieu universitaire – reconnaissent les multiples raisons qui justifient la prise en compte de la diversité et de la sexospécificité dans l'EI, de la logique commerciale à la promotion de l'égalité sociale et de la réalisation des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. L'analyse de la diversité et de la sexospécificité est le plus souvent citée comme un mécanisme permettant de renforcer l'autonomie des groupes marginalisés, d'accroître la participation diversifiée au processus décisionnel et de progresser vers une plus grande égalité sociale (p. ex. Bacchi et Eveline, 2010; Colfer et coll., 2017; Hill et coll. 2017). Lorsqu'elle est menée en gardant à l'esprit les objectifs normatifs de l'égalité, l'analyse de la diversité et de la sexospécificité se distingue des autres formes d'évaluation en mettant l'accent sur l'identification des structures sociales, des relations et des institutions qui sont à l'origine de la vulnérabilité et des inégalités dans le lieu pertinent de l'étude. Lorsque ces causes profondes sont reconnues, les promoteurs peuvent alors évaluer comment le PPP qu'ils proposent peut renforcer ou contester ces inégalités propres au contexte, et ajuster les propositions pour assurer des résultats plus équitables. D'autres raisons d'intégrer le genre et la diversité dans l'élaboration des projets, dont bon nombre s'alignent sur les EIS standard, comprennent la promotion d'une meilleure mobilisation du public et de stratégies d'atténuation plus efficaces, la contribution à la santé et au bien-être, la prévention des conflits coûteux, la création d'emplois locaux et l'amélioration de la croissance, de la rentabilité et du permis social (par ex. Eftimie et coll., 2009; NCEA, 2017; Kemp et Keenan, 2009).

ÉTUDE DE CAS N° 1. Qu'entend-on par impact social?

Expériences de l'exploitation du charbon en Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie (Ey, 2018)

Ey (2018) fournit un exemple de la façon dont les hypothèses tenant compte du genre qui sous-tendent le secteur de la mise en valeur des ressources, mais qui sont souvent largement invisibles, peuvent influencer la façon dont certains effets sociaux soulevés par les résidents locaux sont soit considérés comme légitimes, soit écartés de la portée de l'EI du projet. Bien qu'il existe de multiples masculinités et diverses façons dont elles recourent d'autres facteurs identitaires, Ey a noté que le secteur de la mise en valeur des ressources est généralement imprégné d'un type hégémonique de masculinité qui privilégie la « dureté », l'« objectivité », la « mesurabilité », la « rationalité » et la « retenue émotionnelle » (voir aussi Cox et Mills, 2015; Kojola, 2018; Pini et coll., 2010). En raison de la grande valeur accordée à ces attributs, dans l'évaluation d'impact, les « conséquences de l'extraction des ressources qui ne relèvent pas d'une logique réductionniste continuent d'être rejetées comme des histoires douces et farfelues »... En considérant les conséquences émotionnelles comme immatérielles, farfelues et non pertinentes, les émotions et affects très réels, tangibles et incarnés ressentis dans des lieux et collectivités transformés sont rejetés » (Ey, 2018:4).

La Hunter Valley, en Nouvelle-Galles-du-Sud, est une importante région exportatrice de charbon, avec plus de 30 mines en exploitation. Dans son étude, Ey a mené 16 entrevues semi-structurées avec des femmes sur leurs expériences de vie dans la région. Les

participantes ont décrit leurs liens profonds avec le lieu – une relation réciproque où les lieux et le paysage façonnent ceux qui y vivent, et où les gens façonnent les lieux en maisons – ce que Ey appelle la coconstitution des gens et du lieu. Elle a déclaré que « la coconstitution des personnes et des lieux signifie que les dommages subis par l'un sont profondément préjudiciables pour l'autre » et a constaté que les projets d'extraction de charbon dans la région ont entraîné « une transformation des lieux aimés en quelque chose de totalement méconnaissable, et les participantes ont été affectées par une peine et un deuil profonds » (p. 6).

Malgré les conséquences physiques, émotionnelles et mentales très réelles de ce deuil et de cette perte, les participantes ont exprimé leur frustration face à leur incapacité d'exprimer les conséquences de ces effets au gouvernement et à l'industrie d'une manière qui pourrait être considérée comme légitime et ont souvent eu le sentiment que leurs préoccupations étaient ignorées ou n'étaient pas prises au sérieux. La façon dont les effets sociaux sont reconnus et classés par ordre de priorité est un processus extrêmement puissant et, bien que l'on puisse soutenir qu'il s'agit d'une question pratique, la façon dont ces effets sont perçus comme ayant une importance est intégrée dans les discours prédominants sur les normes et pratiques extractives. En particulier, la façon dont les émotions elles-mêmes sont comprises (ou non comprises) dans ce processus reflète également les relations de pouvoir et de privilèges (p. 4). Il est ressorti clairement de ses entrevues que la capacité des participantes à offrir leurs émotions et leurs relations pour qu'elles aient un impact significatif et légitime est limitée à des effets plus acceptables tels que la « poussière » et le « bruit » dans les processus d'évaluation d'impact social au niveau des projets (p. 7).

Bien que ses participantes à la recherche soient des femmes, Ey a fait remarquer que l'effacement du lien affectif dans l'évaluation d'impact social peut être tout aussi néfaste pour les hommes que pour les femmes. En fin de compte, l'étude visait à attirer l'attention sur « l'effacement masculin de l'émotion » dans le secteur de la mise en valeur des ressources dans l'espoir de favoriser un changement dans « la manière dont sont déterminées les "répercussions sociales" qui comptent » (p.7).

La raison d'être de l'intégration de la perspective de la diversité et de la sexospécificité dans l'EI ne fournit pas seulement les fondements sur lesquels tout travail est entrepris, mais a également une incidence sur le type de cadres d'analyse utilisés. Certains cadres, par exemple, se concentrent principalement sur l'identification des effets éventuels sur certains groupes, tandis que d'autres mettent davantage l'accent sur les interactions entre le PPP proposé et les structures sociales, les institutions et les relations de pouvoir plus larges. Pour cette raison, il est important d'établir un objectif clair pour l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dès le début d'un processus d'EI. Comprendre les tendances clés de la littérature contemporaine peut aider à préciser les raisons pour lesquelles l'analyse peut être menée efficacement dans les processus canadiens d'EI et la manière de le faire.

Tendances

Deux grandes tendances pertinentes pour l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans le contexte de l'évaluation de l'impact des projets d'exploitation des ressources sont évidentes dans la documentation : 1) l'accent se déplace, des différences entre les hommes et les

femmes vers la diversité sexuelle et de genre; 2) l'attention se porte sur la nécessité d'une analyse transversale susceptible de révéler les problèmes structurels qui contribuent aux iniquités (c.-à-d. la nécessité de comprendre les relations entre les diverses expériences et les effets de la mise en valeur des ressources et les institutions sociales, les structures, les normes et les dynamiques du pouvoir pertinentes à l'échelle locale et mondiale).

Du genre uniquement à un ensemble diversifié de facteurs d'identité sociale

Il existe de nombreuses preuves que les projets de mise en valeur des ressources ont un impact différent sur les hommes et les femmes, en grande partie en raison des normes sexospécifiques qui façonnent les rôles sociaux dans les ménages, les lieux de travail et les communautés. Ces répercussions ont trait à un certain nombre de domaines comme l'emploi, la santé, les services sociaux et la participation à la prise de décision. Par exemple :

- L'accès aux possibilités d'emploi et de formation dans les industries de mise en valeur des ressources est inégal et peut-être inéquitable. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les industries primaires; lorsqu'elles sont employées, elles sont souvent reléguées à des postes féminins (p. ex. cuisinières, femmes de ménage et administration) qui sont moins nombreux, moins bien rémunérés et moins stables. Les femmes dans des rôles non traditionnels au sein de structures hiérarchiques caractérisées par des cultures de travail masculinisées sont souvent victimes de harcèlement ou de discrimination et d'obstacles à l'avancement et à la formation (Cox et Mills, 2015; Parmenter, 2011; Mills et coll., 2013). Les possibilités de formation dans les industries primaires ne tiennent généralement pas compte des obstacles auxquels se heurtent le plus souvent les femmes chefs de famille, comme le manque de moyens de transport ou de services de garde pendant la formation (Cox et Mills, 2015).
- L'inflation, l'augmentation du coût de la vie et l'étirement des services sociaux associés à l'afflux de travailleurs pendant l'exploitation des ressources peuvent contribuer à l'insécurité en matière de santé, d'alimentation et de logement dans les collectivités locales (Amnistie internationale, 2016; Dalseg et coll., 2018). Ce sont ces éléments qui ont le plus d'impact sur ceux qui vivent déjà dans la pauvreté, souvent des ménages menés par une femme.
- La mise en valeur des ressources s'accompagne souvent d'une augmentation de la violence sexiste, du commerce du sexe, des taux d'infections transmissibles sexuellement, du VIH/sida et de la traite des personnes (Clow et coll., 2016; Hill et coll., 2017). Ces effets sociaux touchent généralement plus lourdement les femmes que les hommes, en particulier les femmes de statut socioéconomique inférieur.
- La mise en valeur des ressources peut changer ou renforcer les relations et les inégalités entre les sexes dans les communautés. Des taux d'emploi et des salaires plus élevés souvent accumulés par les hommes dans les industries primaires peuvent signifier moins de contrôle pour les femmes sur les avantages financiers des projets et moins d'influence dans la prise de décision sur la façon dont les ressources et les revenus sont utilisés (Eftimie et coll., 2009; Kemp et Keenan, 2009; Hill et coll., 2017). Cela peut aussi signifier plus de pression sur les femmes pour qu'elles assument une plus grande proportion des responsabilités domestiques et de soins, car les hommes entreprennent souvent des horaires de travail par quarts prolongés loin de leur communauté d'origine (Koshan, 2018; Mills et coll., 2013).

- Les effets environnementaux éventuels de l'exploitation des ressources peuvent avoir une incidence sur les liens culturels et spirituels avec la terre, ce qui peut affecter les hommes et les femmes de différentes façons (Koutouki et coll., 2018). Certaines études indiquent que les évaluations d'impact, en particulier celles menées dans les collectivités nordiques, mettent souvent l'accent sur les préoccupations et les répercussions associées à ce qui est généralement considéré comme des activités terrestres masculines, comme la chasse, le piégeage et la pêche. Les activités plus habituellement associées aux femmes, comme la cueillette de baies et de plantes médicinales, peuvent être marginalisées ou complètement omises (Joly et Westman, 2017; Mills et coll., 2013; Kojola, 2018; Staples et Natcher, 2015). Le choix de l'orientation détermine quelles personnes et quelles connaissances sont incluses ou exclues des processus décisionnels.

Bien que ces effets sexospécifiques du développement soient importants et doivent être pris en compte dans toutes les étapes de l'EI, de la phase préparatoire au suivi et à la surveillance, bon nombre de ces études sont ancrées dans la théorie féministe contemporaine et reconnaissent également que le genre n'est pas le seul aspect de l'identité qui influence la façon dont les gens vivent les projets de mise en valeur des ressources. Cette littérature, souvent fondée sur l'intersectionnalité, cite la nécessité de s'éloigner de la confusion entre « genre » et « femmes », qui peut conduire à des dichotomies simplistes et stéréotypées entre hommes et femmes, par lesquelles les répercussions de la mise en valeur des ressources sont évaluées (Colfer et coll., 2018; Lahiri-Dutt et Ahmed, 2011; O'Shaughnessy et Krogman, 2011). Les études antérieures sur le genre et la mise en valeur des ressources avaient tendance à considérer les intérêts des femmes comme relativement uniformes et liés, par exemple, à des sujets comme les soins aux enfants et la santé communautaire, qui étaient ensuite comparés aux intérêts et expériences masculins dominants en matière d'emploi et de prise de décision (O'Shaughnessy et Krogman, 2011). De telles dichotomies se traduisent par un manque d'attention aux priorités et aux besoins différents des divers groupes de femmes, aux préoccupations et perspectives des hommes sur ces sujets, et aux structures et institutions sociales qui créent ou renforcent les inégalités entre les sexes et autres inégalités sociales. Du point de vue de l'intersectionnalité, la mise en valeur des ressources et l'évaluation d'impact exigent « un changement fondamental qui consiste à s'éloigner de l'accent mis uniquement sur les tendances à grande échelle parmi les hommes et les femmes en tant que groupes et à supposer que ce que les membres de ces groupes ont en commun est le plus important sur le plan analytique » (O'Shaughnessy et Krogman, 2011:136).

Outre le genre, la littérature récente souligne que les expériences de la mise en valeur des ressources sont également façonnées par des facteurs d'identité sociale tels que la race, l'origine ethnique, l'âge, la classe socioéconomique, la sexualité, l'éducation et les capacités et les incapacités, entre autres (Manning, 2014; Koutouki et coll., 2018; Nightingale et coll., 2017; Parmenter, 2011). Par exemple, l'infrastructure de santé surchargée associée à l'afflux de travailleurs dans les collectivités où de nouvelles ressources sont mises en valeur peut affecter de façon disproportionnée les hommes et les femmes ayant des besoins de santé spéciaux ou des handicaps. L'expérience de la sous-représentation générale des femmes dans l'emploi du secteur de la mise en valeur des ressources peut également être différente pour les femmes autochtones et les femmes non autochtones. Dans certains contextes, alors que les femmes non autochtones sont surreprésentées dans les postes administratifs et de bureau, les femmes autochtones peuvent être exclues de ces postes et surreprésentées dans les emplois de statut

inférieur comme l'entretien ménager et la cuisine. Ces emplois exposent particulièrement les femmes autochtones au harcèlement sexuel ou à la violence sexuelle en raison du temps qu'elles passent dans des lieux de vie à prédominance masculine (Cox et Mills, 2015). Ainsi, les femmes autochtones peuvent se heurter au « double fardeau » de formes intersectées de discrimination fondée sur le sexe et de discrimination raciale.

Cependant, de nombreuses sources dans notre analyse documentaire précisent qu'il ne suffit pas de cerner les sous-groupes d'une collectivité qui sont les plus marginalisés ou qui risquent d'être les plus touchés par un PPP ou un projet proposé. Cela contribuerait à ce que Djoudi (2016 : S253) appelle les « Jeux olympiques de la vulnérabilité » – la création de hiérarchies de marginalisation et l'orientation des politiques, des programmes et des stratégies d'atténuation vers l'élimination de ceux qui sont à la base, plutôt que l'examen critique des structures et des relations de pouvoir qui ont créé ces postes en premier lieu. En d'autres termes, les causes de la vulnérabilité et de la marginalisation, et pas seulement leurs symptômes, devraient être prises en compte dans une analyse de genre et de diversité dans les processus d'EI. De plus, bien que les groupes historiquement marginalisés (p. ex. les femmes et les filles, les Autochtones, les personnes âgées, les nouveaux immigrants, etc.) soient généralement plus susceptibles de ressentir les effets négatifs du développement, de nombreux auteurs font remarquer que ces groupes sont souvent mal représentés en tant que simples victimes passives des répercussions associées à l'exploitation des ressources (p. ex. Dalseg et coll., 2018; Lahiri-Dutt et Ahmed, 2012; O'Faircheallaigh, 2013; Roggeband et Verloo, 2006; Stienstra et coll., 2017). Ils expliquent que les gens peuvent être à la fois privilégiés et marginalisés dans divers aspects de leur vie et selon le contexte. Deux facteurs doivent être reconnus dans les processus d'EI : des groupes divers sont détenteurs de connaissances importantes et pertinentes et, souvent, ces groupes résistent activement aux projets de développement. Cependant, ils peuvent aussi se heurter à des obstacles à la participation et à la possibilité de faire entendre leur voix dans les processus d'EI en raison de facteurs sociaux qui sont intégrés aux structures et aux institutions à différentes échelles (Kojola, 2018). C'est vrai même dans les pays du Nord et surtout dans les régions rurales du Canada, où les répercussions de nombreux grands projets se font sentir. Ce constat conduit à la deuxième tendance clé observée dans la documentation sur le genre et la diversité dans l'évaluation d'impact.

Analyse à diverses échelles et dans diverses structures sociales

L'utilisation et les connaissances différentes des ressources naturelles, ainsi que l'accès aux ressources et l'influence qu'elles exercent sur la prise de décision à leur sujet, sont fortement influencés par des facteurs tels que le genre, la race et la classe sociale qui sont intégrés aux structures, institutions et normes sociales à l'échelle des ménages, des communautés, des régions, des nations et du monde (Colfer et coll., 2018; Kojola, 2018; Roggeband et Verloo, 2006; O'Shaughnessy et Krogman, 2011; Stienstra et coll., 2017; Stinson et coll., 2016). Les façons dont ces facteurs intersectés s'expriment varient selon la culture, le lieu et le temps et sont façonnées par les actions des femmes et des hommes locaux ainsi que par des structures et des systèmes plus larges. Ces dynamiques influent sur la façon dont

« L'utilisation et la connaissance des ressources naturelles par les gens sont influencées par le sexe, la race et la classe sociale, de sorte que les perceptions et l'exposition au risque varient d'un endroit à l'autre et à l'intérieur d'un même lieu social ».
– Kojola, 2018 : 4

chaque projet de mise en valeur influera sur les relations sociales dans un endroit particulier, ainsi que sur la façon dont les collectivités locales appuient et contestent les projets et y participent. La nature contextuelle de ces dynamiques indique la nécessité de disposer de cadres d'analyse solides en matière de genre et de diversité, qui soient sensibles et adaptables aux besoins locaux.

Les interactions de facteurs tels que le sexe, la race et la classe sociale dans les structures et les institutions sociales influent profondément sur l'accès aux ressources, les possibilités d'influencer la prise de décision et les types de connaissances considérés comme valables (Archibald et Crnkovich 1999; Ey, 2018; Kojola, 2018). Dans un premier exemple, Archibald et Crnkovich (1999) ont démontré les implications des exclusions sexospécifiques d'une évaluation environnementale d'un projet de mine de nickel dans la Baie Voisey au Labrador. Plus récemment, Kojola (2018) a examiné la façon dont la race, la classe sociale, le sexe et l'origine autochtone se recoupent dans les institutions étatiques officielles pour influencer les types de connaissances qui sont pris en compte et la façon dont ils éclairent les processus de mobilisation associés aux évaluations d'impact environnemental des mines de cuivre-nickel proposées au Minnesota (voir l'étude de cas n° 2 pour plus de renseignements sur ces deux études). Kojola soutient que les analyses qui reconnaissent les facteurs identitaires à travers les échelles peuvent mettre au jour des hypothèses et des systèmes de pouvoir tenus pour acquis – le fait d'être blanc et la masculinité dominante, par exemple – qui maintiennent les inégalités et l'injustice environnementales et sociales. De même, Reed et Davidson (2011) ont constaté que le sexe, la classe sociale et la race jouent un rôle important dans la façon dont les personnes sont choisies pour participer (et lesquelles), ce qu'elles apportent à la table, et comment elles se comportent et partagent leurs connaissances sur les comités consultatifs forestiers au Canada. Ils ont montré que les communautés forestières se caractérisent par une forte division du travail selon le sexe, ce qui signifie que les femmes sont moins susceptibles d'être employées directement dans l'industrie forestière et donc moins susceptibles d'être invitées à participer à des comités. Les politiques indiquent que les représentants des comités consultatifs forestiers sont choisis en fonction de leurs intérêts officiels. Ces intérêts reflètent souvent les priorités économiques et industrielles dominantes (comme celles des exploitants forestiers, des associations de gens d'affaires et des organisations de chasse et de piégeage), à l'exclusion générale des organisations sociales dans lesquelles les femmes sont plus susceptibles d'être employées ou de participer. Si les gestionnaires forestiers demandent l'avis des communautés rurales dans lesquelles ils opèrent, il est probable qu'ils entendent un segment restreint de la population locale. Les scientifiques et les représentants de l'industrie (souvent positionnés dans certains postes genrés et classés) sont considérés comme les sources d'information les plus fiables, ce qui contribue à la marginalisation de certaines connaissances, comme le savoir autochtone sur les terres et les organisations qui représentent les utilisations non ligneuses des forêts. Comme le concluent Reed et Davidson, attirer l'attention sur la façon dont le genre, la classe sociale et la race sont intégrés dans les normes, les politiques et les structures aide à créer des possibilités de concepts plus inclusifs, d'analyses et, en définitive, de politiques et de pratiques plus inclusives qui accordent une valeur égale aux contributions d'une grande diversité (2011:214).

La prise en compte d'histoires plus vastes, comme la colonisation et ses effets continus, est également essentielle à la planification de la mise en valeur des ressources et à l'évaluation d'impact au Canada. Dans leur étude récente, par exemple, Joly et Westman (2018) avancent que les répercussions de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta sur les femmes et les

jeunes des collectivités autochtones ne peuvent être pleinement comprises sans l'héritage de la colonisation. La colonisation, le racisme et le patriarcat ont tous contribué à supprimer systématiquement les cultures autochtones, par exemple par le biais des pensionnats, et à réorganiser les relations entre les sexes dans de nombreuses sociétés autochtones, ce qui a eu des répercussions durables sous forme de discrimination, de pauvreté et de violence continues contre les femmes autochtones (Amnistie internationale, 2016; Gibson et coll., 2017; AFAC, 2007). La mise en valeur des ressources s'inscrit dans le cadre de ces héritages continus et, si l'on n'accorde pas une attention explicite à leurs dimensions relatives au sexe, à la classe et à la race, les promoteurs risquent de renforcer ces inégalités historiques. Certains auteurs avancent que nous devons également examiner comment d'autres systèmes plus larges, comme le capitalisme occidental, la formulation de politiques néolibérales, la mondialisation et la restructuration économique affectent divers groupes, y compris leurs effets sur l'évolution des rôles sexuels et la reproduction de l'oppression raciale au sein des communautés locales (O'Shaughnessy et Krogman, 2011; AFAC, 2007). Cela comprendrait, par exemple, la prise en compte des relations de pouvoir entre les entreprises et les communautés, et les hypothèses qui sous-tendent les motivations des entreprises, y compris le développement pour le profit et la croissance économique.

« Lorsque le sexe et la diversité ne sont pas pris en compte dans les processus d'évaluation environnementale et la recherche connexe, les femmes et les autres populations marginalisées des collectivités nordiques du Canada continuent de porter le fardeau de l'exploitation des ressources tandis que d'autres en récoltent les fruits »
– Stienstra et coll. 2016 : 4

En fin de compte, ces études montrent que l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact devrait aller au-delà des évaluations superficielles des effets éventuels sur divers groupes au sein des communautés, en particulier dans le cas des grands projets et entreprises. Une analyse plus approfondie mettrait en évidence les interactions complexes de l'identité en déterminant de quelle façon les identités sont ancrées dans les structures et les institutions sociales et comment elles sont influencées par des structures de pouvoir plus vastes et exprimées dans la vie des gens. Cette analyse approfondie des structures et des institutions au sein desquelles les identités sont ancrées peut contribuer à des processus

plus inclusifs et transformateurs au lieu de renforcer les inégalités sociales et les injustices environnementales préexistantes. Nous avons relevé un certain nombre de cadres qui ont été élaborés et appliqués à l'appui de ce genre d'analyse.

ÉTUDE DE CAS N° 2. Participation aux processus d'évaluation environnementale

Projet d'exploitation de nickel à Voisey Bay, Labrador (Archibald et Crnkovich, 1999)

La première évaluation environnementale au Canada à exiger une analyse comparative entre les sexes a été celle d'une mine de nickel à Voisey Bay. Les évaluations des processus de participation du public associés à cette mine ont révélé que l'analyse comparative entre les sexes était incomplète et n'indiquait pas comment la participation du public pourrait se faire. Plusieurs lacunes et observations révélées ont démontré comment

les femmes et celles de diverses identités et affiliations sociales ont été exclues des délibérations. Cela inclut notamment :

- La participation des femmes avait tendance à être fortuite plutôt que planifiée;
- Les multiples processus entourant l'EE (comme les ententes bilatérales intégrées et les négociations sur les revendications territoriales) ont eu tendance à donner lieu à des élites dirigeantes locales et à les renforcer, alors qu'elles définissent et exercent des droits collectifs qui semblent s'éloigner des valeurs culturelles traditionnelles. De nombreuses organisations de femmes autochtones n'étaient pas reconnues ni admissibles au financement pour participer aux négociations connexes. Par conséquent, ces processus excluent formellement et informellement les femmes et d'autres intérêts divers;
- Les femmes ont notamment été absentes des négociations qui ont mené à l'élaboration du protocole d'entente sur l'évaluation environnementale;
- Les femmes ont eu plus d'occasions de s'exprimer sur les préoccupations liées au projet au cours des processus publics associés à l'EE;
- Les connaissances et l'expérience des femmes ont été ignorées dans les méthodes et les résultats de la recherche;
- Les femmes doivent participer au suivi et à l'évaluation. Elles fournissent des savoirs autochtones et peuvent expliquer comment le genre, la culture et la race se recourent.

L'examen le plus complet du processus a fait valoir que la conséquence du processus était que « l'homme autochtone devient la norme, tandis que la femme autochtone disparaît complètement du portrait » (Archibold et Crnkovich 1999 : 12).

Projet d'exploitation minière de cuivre-nickel au Minnesota (Kojola, 2018)

Plus récemment, des audiences publiques tenues dans le cadre d'une évaluation environnementale d'un projet d'exploitation minière de cuivre-nickel dans le nord du Minnesota en 2013 donnent à penser que bon nombre de ces inégalités ont été reproduites, et non corrigées dans l'intervalle. Kojola n'a trouvé aucune mention du genre dans le rapport. Ses recherches ont porté sur l'étape de l'audience publique et ont attiré l'attention sur quatre caractéristiques :

- Dynamique du pouvoir dans les interactions lors des audiences publiques
- Manque d'attention sur les risques intersectionnels pour la santé
- Intégration des connaissances autochtones
- Hypothèses sexospécifiques et racistes sur les avantages socioéconomiques

Kojola a constaté que les normes et les hypothèses masculines ou bureaucratiques reposant sur des idées patriarcales et scientifiques occidentales ont entraîné l'exclusion de certains groupes et types de connaissances. Il a exploré les normes des audiences publiques, soutenant que les relations de pouvoir placent les voix de la classe moyenne et des experts, ainsi que le langage technocratique qui encadre les arguments et les preuves fondés sur des faits dans une position privilégiée par rapport aux revendications politiques ou morales. Il a également attiré l'attention sur les problèmes logistiques qui rendent plus difficile la participation des peuples autochtones et des personnes de statut socioéconomique inférieur, notamment en ce qui concerne le lieu et le moment des réunions et le manque de soutien (par exemple pour la garde des enfants ou le temps de préparation). Il a expliqué que l'inclusion du savoir autochtone était en grande partie une affaire technique. Les critiques des communautés ojibwées ont été placées dans une

annexe distincte, exclue des principales conclusions de l'EIE. Cela montre que parce que les préoccupations des membres des communautés tribales et des cueilleurs autochtones de riz sauvage et des pêcheurs ne correspondaient pas aux normes de la science occidentale, elles étaient largement invisibles dans le processus d'EE. Au lieu de cela, « les évaluations des effets sur le riz sauvage étaient en grande partie fondées sur les données et la modélisation du gouvernement, et non sur les expériences directes des cueilleurs de riz sauvage et des aînés, bien que celles-ci varient aussi selon le sexe et la classe – comme les cueilleurs commerciaux par rapport aux cueilleurs de subsistance » (p. 10). Il n'y a pas eu non plus d'examen du sexe, de la race, de la classe sociale, de l'éducation ou de l'emplacement dans l'analyse des risques et des avantages socioéconomiques. Sans tenir compte de ces facteurs, Kojola a fait remarquer que les prestations d'emploi étaient implicitement destinées principalement aux hommes de race blanche, car il n'y avait aucun plan d'action positif en matière d'embauche, aucun calcul des effets négatifs potentiels sur les moyens de subsistance des femmes, des peuples autochtones et des travailleurs du secteur des services, et aucune attention sur les répercussions que les activités des pêcheurs et moissonneurs de riz ojibwés pourraient avoir.

L'étude a également noté que l'analyse de l'EIE était axée sur les effets sur l'eau, les terres humides, les terres et les plantes, avec beaucoup moins d'attention aux risques sociaux et culturels, en particulier la santé humaine. On n'a pas tenu compte des appels à la réalisation d'une étude d'impact sur la santé, bien qu'un résumé de cinq pages des effets sur la santé ait été inclus dans la version définitive du document. Néanmoins, Kojola (2018) n'a trouvé aucune donnée de référence sur les différences intersectionnelles en santé et aucune analyse de la façon dont l'exploitation minière pourrait exacerber les inégalités régionales en santé. Il a déterminé que les effets cumulatifs des toxines ou les effets chroniques du manque d'accès aux soins de santé pour certains membres de la communauté pourraient avoir des effets différents pour les enfants, les femmes enceintes et les personnes à faible revenu. Néanmoins, ces différences n'ont pas été prises en compte dans l'EIE. En fin de compte, Kojola a conclu que « sans évaluation de la façon dont les multiples formes de différences sociales façonnent l'exposition aux risques et les perceptions des dangers environnementaux, les procédures de prise de décision réglementaires sont susceptibles de renforcer la dynamique de pouvoir du statu quo et de reproduire les injustices environnementales » (p. 13).

¹ L'entreprise canadienne PolyMet était le promoteur du projet.

Cadres et méthodes

Divers cadres d'analyse de la diversité et de la sexospécificité ont été élaborés, tant pour une application générale à l'échelle régionale, nationale ou internationale que pour une application particulière aux études d'impact et aux projets de recherche et développement sur les ressources naturelles. Les cadres à grande échelle sont le plus souvent destinés à être utilisés au niveau des politiques, mais ils contiennent aussi des leçons pour effectuer une analyse de la diversité et de la sexospécificité dans le contexte de l'analyse stratégique et de l'évaluation d'impact des projets, comme dans le contexte des exigences de l'article 22 du projet de loi C-69 (voir par exemple Bacchi et Eveline, 2010; Crawley et O'Meara, 2002; EIGE, 2017; AFAC, 2007; Condition féminine Canada, 2017; Verloo et Roggeband, 1996). Six cadres qui s'appliquent spécifiquement à l'évaluation d'impact des projets de développement sont relevés

(voir le tableau sommaire à l'annexe 1), dont deux ont été appliqués dans le contexte canadien (étude de cas n° 3).

Cadres généraux

Bien qu'aucun pays n'ait véritablement pris les rênes de la mise en œuvre de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'EI, les pays européens apparaissent généralement comme des précurseurs en matière d'intégration de la dimension du genre et d'analyse comparative entre les sexes dans les politiques et pratiques. L'Institut européen pour l'égalité entre les sexes (2016), par exemple, a récemment créé une boîte à outils d'intégration de la dimension de genre pour l'évaluation d'impact sexospécifique qui se concentre sur trois étapes d'évaluation : l'évaluation de la pertinence du genre, l'évaluation d'impact du genre et l'évaluation de l'égalité des genres.

En 2002, l'Irlande a introduit un manuel de vérification de la prise en compte du genre, une stratégie conçue pour garantir que toutes les politiques et pratiques au sein des organisations ont des effets bénéfiques égaux sur les hommes et les femmes (Crawley et O'Meara, 2002:6). Elle proposait cinq étapes :

1. Établir les différentes expériences et les différents rôles des hommes et des femmes qui peuvent influencer sur la façon dont ils tirent profit d'objectifs ou d'actions particulières ou dont ils s'impliquent dans ceux-ci;
2. Examiner les conséquences des différences sur cet objectif;
3. Décider de ce qui doit être fait pour assurer la qualité de l'égalité entre les sexes;
4. Décider qui assumera la responsabilité des actions;
5. Établir des indicateurs et des cibles pour mesurer le succès (pp. 18-20).

Les deux principales critiques de cette approche sont a) qu'elle considère le genre comme une caractéristique statique plutôt que dynamique qui est sujette à changement dans le temps et l'espace; et b) qu'elle tend à négliger le rôle des politiques publiques (et des décideurs) dans la création, le renforcement et le maintien des différences de genre (Bacchi et Eveline, 2010). Par exemple, une déclaration selon laquelle « la représentation accrue des femmes aux postes de décision sera bien sûr fondée sur le mérite » (Crawley et O'Meara, 2004, p. 63) suppose qu'il existe une méthode objective d'évaluation du mérite et omet de tenir compte de la façon dont les biais sexistes peuvent entrer dans les critères de mérite. Bacchi et Eveline (2010 : 113) ont déterminé que « cela repose donc sur l'hypothèse que "l'égalité des sexes" signifie l'intégration des femmes dans le statu quo social et politique », mais ne se demandent pas si les politiques ou pratiques des États doivent chercher à modifier le statu quo. À l'échelle mondiale, les cadres sexospécifiques qui mettent l'accent sur la facilitation d'un accès plus égal des femmes (et d'autres groupes généralement marginalisés) aux structures et institutions sociales et économiques existantes sont les plus répandus et des approches similaires ont été adoptées par plusieurs organisations et gouvernements internationaux et nationaux, dont l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Canada (Bacchi 2017; Bacchi et Eveline, 2010).

Aux Pays-Bas, un cadre pour l'évaluation de l'impact sexospécifique, parfois appelé évaluation d'impact de l'émancipation, a été introduit en 1992 (Verloo et Roggeband, 1996). Contrairement à l'exemple irlandais, le problème stratégique n'a pas été défini comme des différences entre les hommes et les femmes, mais comme des relations de pouvoir inégales entre ces groupes. Selon cette conceptualisation, deux processus clés ont été considérés comme produisant des structures qui façonnent les relations entre les sexes – la distribution des ressources et le fonctionnement des règles. Des critères particuliers étaient donc nécessaires pour évaluer si

une politique ou un projet devaient être jugés positivement ou négativement. Un cadre en trois parties, axé à la fois sur la structure et l'organisme, a été proposé, y compris l'examen de :

1. *Structures* – se référant aux fondements des relations de genre, montrant quelles institutions et organisations sont les plus cruciales dans la constitution de l'inégalité de genre;
 - a. Répartition du travail selon le sexe
 - b. Organisation de l'intimité et de la sexualité
2. *Processus* – se concentrant sur les mécanismes qui constituent et reproduisent les relations de genre;
 - a. Répartition des ressources et accès aux ressources
 - b. Utilisation de règles, d'interprétations et de normes sexospécifiques qui traitent du genre dans l'interaction et au niveau institutionnel
3. *Critères* – un élément normatif nécessaire pour décider si une certaine situation est jugée de façon positive ou négative.
 - a. Égalité devant la loi et égalité de traitement dans des circonstances similaires
 - b. Pluralisme (une société où les différences ne sont pas hiérarchisées)
 - c. Autonomie (la possibilité pour les femmes de décider par elles-mêmes ce qui est bon pour elles)

Ce cadre soutient une définition plus dynamique du genre et s'appuie sur l'hypothèse que le genre peut être créé et renforcé par des politiques, programmes et projets. La mise en œuvre de ce cadre a toutefois été partielle. Les questions relatives à la sexualité, à l'intimité et à la reproduction ont été controversées et n'ont généralement pas été prises en compte dans les évaluations de l'impact sexospécifique. Toutefois, Roggeband et Verloo (2006 : 627) ont suggéré que si ses effets directs sur les politiques peuvent être marginaux, « ses effets indirects, tels que la sensibilisation accrue aux questions de genre et le soutien à l'intégration de la dimension de genre peuvent être considérables ».

De même, Bacchi et Eveline (2010 : 111) soutiennent que les politiques ne se contentent pas de résoudre les problèmes sur le terrain, mais qu'elles imaginent les problèmes d'une manière particulière qui a des effets réels et significatifs. Ce processus a été décrit comme un « encadrement » dans d'autres documents et explique que la façon dont les problèmes – ou les effets, dans le contexte de l'EI – sont perçus façonne les solutions (p. ex. politiques, stratégies d'atténuation, etc.) qui sont envisagées et les effets que ces solutions auront une fois adoptées (Jerneck et Olsson, 2011). L'encadrement peut renforcer délibérément ou par inadvertance certaines façons d'être ou certains modèles de comportement. Par exemple, les politiques relatives aux services sociaux, à l'emploi, aux prestations familiales, au mariage, etc. peuvent renforcer les hypothèses sur le genre, l'hétérosexualité, la formation de la famille et la capacité. En ce qui concerne l'EI, les dispositions relatives à l'emploi (et l'explication de l'emploi) associées à un projet de développement peuvent également être générées à partir d'hypothèses sexospécifiques et culturelles sur les employés et les types de mesures d'adaptation dont ils peuvent avoir besoin. Si ces hypothèses ne sont pas remises en question, l'introduction de nouvelles possibilités d'emploi dans une collectivité peut renforcer les inégalités locales, donnant à certains secteurs de la collectivité un meilleur accès à l'emploi que d'autres et mettant le tissu social de la collectivité en danger. Jerneck et Olsson (2011 : 259) encouragent les chercheurs et les analystes des politiques à s'engager activement dans le recadrage – un processus qui consiste à déplacer sa pensée dans un système et une structure de concepts, de langage et de cognitions différents. Le recadrage peut nous aider à redéfinir les

problèmes et à trouver de nouvelles possibilités pour résoudre les dilemmes politiques (Jerneck et Olsson, 2011 : 259).

Faisant référence à une approche intersectionnelle liée au cadrage, Bacchi et Eveline (2010) ont plaidé en faveur d'une approche « Quel est le problème représenté ». Ils avancent que cette approche favorise l'examen critique de soi au cours du processus de formulation des politiques afin de déterminer comment le problème est formulé et si d'autres formulations possibles pouvaient mener à d'autres types de formulations de politiques. Bien que les auteurs appliquent spécifiquement cette approche à l'élaboration des politiques, les idées de leur cadre pourraient aussi aider les équipes de l'EI à réfléchir de façon critique aux hypothèses qui sous-tendent la façon dont les effets et les stratégies d'atténuation sont envisagés et élaborés. L'approche « Quel est le problème représenté » charge spécifiquement les décideurs politiques de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le problème représenté dans une politique particulière?
 2. Quelles présuppositions ou hypothèses sous-tendent cette représentation du problème?
 3. Comment est née cette représentation du problème?
 4. Qu'est-ce qui ne pose pas de problème dans cette représentation du problème? Où sont les silences? Le problème peut-il être envisagé différemment?
 5. Quels sont les effets produits par cette représentation du problème?
 6. Comment et où cette représentation du problème a-t-elle été produite, diffusée et défendue? Comment pourrait-elle être remise en question, perturbée et remplacée?
- (p. 210)

Cadres pour l'évaluation d'impact et la mise en valeur des ressources

Des cadres d'analyse de la diversité et de la sexospécificité ont également été élaborés en vue d'une application spécifique dans le contexte des projets de recherche et de développement en matière d'EI et de ressources naturelles (voir le résumé à l'annexe 1). En ce qui concerne les cadres généraux susmentionnés, cet ensemble de cadres d'EI et de cadres propres à des ressources adopte une variété de buts, d'approches, de composantes et de méthodes suggérées. Les cadres, par exemple, traitent les facteurs liés au genre et à l'identité de différentes façons. Le cadre de la Banque mondiale pour l'intégration du genre dans les projets des industries extractives (Eftimie et coll., 2009) se concentre principalement sur les femmes en tant que sous-groupe particulier pertinent (p. 4) afin de déterminer comment les femmes et les hommes sont affectés de manière différenciée par les industries extractives et pour créer des possibilités équitables pour les femmes et les hommes. Une critique de cette approche est qu'elle tend à ignorer les structures qui sous-tendent les rôles et les statuts sexospécifiques et ne tient pas compte des divers intérêts des femmes (Lahiri-Dutt et Ahmed, 2011). D'autres cadres mentionnent explicitement la nécessité de tenir compte des facteurs identitaires intersectés (Colfer et coll. 2018; Hill et coll. 2017; Manning, 2014a; Nightingale et coll. 2017; Kemp et Keenan, 2009). L'analyse exhaustive de multiples facteurs identitaires qui se recoupent peut s'avérer une tâche ardue. Pour cette raison, Colfer et ses collègues (2018 : 3) avancent qu'il est « utile de commencer par la question du genre parce que c'est la plus omniprésente des nombreuses variables différenciatrices sociales. L'accent sur le genre donne accès à toutes les autres catégories marginalisantes et autonomisantes de l'identité sociale (jeunesse, vieillesse, handicap, sexualité non hétéronormative, ethnicité méprisée, caste inférieure, pauvreté et autres) d'une manière qu'aucune des autres identités ne peut le faire. »

Certains cadres situent également le genre et d'autres formes d'inégalité dans des relations de pouvoir structurelles plus larges et intègrent la prise en compte de ces structures dans l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans le contexte des processus canadiens d'évaluation environnementale. Par exemple, Nightingale et ses collègues (2017) ont noté que les expériences des femmes inuites du Nord du Canada sont « à la fois largement et profondément influencées par les activités d'extraction des ressources, en particulier à l'intersection du genre avec la race, la classe, la culture et la langue » (p. 380), et ont montré comment cette intersection s'inscrit dans des facteurs structurels plus larges associés à la colonisation. Le projet FemNorthNet de l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF) a produit plusieurs notes d'orientation liées à l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans le développement économique durable dans le Nord canadien. Ils ont observé qu'il existe maintenant « des éléments probants démontrant que la plupart du temps, ce sont les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés qui sont le plus affectés par les répercussions négatives du développement des ressources » (Clow et coll., 2016:1-2) et « en plus de détruire et polluer, du développement des ressources affecte aussi les communautés autochtones en réduisant les sources de nourriture et en perturbant les pratiques culturelles et familiales » (p.2). Leur cadre attire particulièrement l'attention sur la façon dont les relations de pouvoir connexes ont été prises en compte ou non dans la prise de décision. Voir l'étude de cas n° 3 pour le contexte et les applications de ces deux cadres.

ÉTUDE DE CAS N° 3. Cadres appliqués dans l'évaluation d'impact au Canada

Analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture

En 2007, l'Association des femmes autochtones du Canada¹ a préparé un document de réflexion pour le Sommet national des femmes autochtones intitulé « Analyse comparative fondée sur le genre et adaptée à la culture » (AFAC, 2007). Cet article expliquait que des facteurs structurels tels que « la colonisation, le patriarcat, le paternalisme et le genre génèrent un environnement économique et social qui marginalise les femmes autochtones » (p. 4). Il explique ensuite comment une vaste gamme d'inégalités structurelles interagissent avec les conditions locales et donnent lieu à une marginalisation et à des inégalités extrêmes chez les femmes et les filles autochtones. Les problèmes rencontrés comprennent « la violence familiale, la violence racialisée et sexualisée, la violence sexiste, la pauvreté, le manque d'accès à un logement convenable, y compris le manque d'accès aux droits de propriété matrimoniaux, le manque d'accès à la justice, les faibles taux d'éducation et d'emploi, l'état de santé médiocre et la participation politique faible ou nulle » (ibid). L'AFAC a soutenu que l'analyse comparative entre les sexes n'avait pas réussi à tenir compte des besoins des femmes autochtones. Les auteurs ont attiré l'attention sur le racisme et la discrimination des femmes bispirituelles en raison de leur orientation sexuelle et des femmes handicapées.

Un an plus tard, l'Organisation nationale de la santé autochtone a fait valoir la nécessité d'une approche sexospécifique et culturellement pertinente. Tout comme le cadre de l'AFAC, celui de l'ONSA est axé sur les grandes préoccupations structurelles liées à la colonisation. Leur outil d'analyse (ONSA 2008 : 3-4) est axé sur :

- l'holisme, en reconnaissant l'importance de tous les aspects interreliés de l'individu et de la communauté.
- La diversité culturelle, par le respect de l'identité distincte des différents groupes culturels, des nations et des communautés.
- L'équité, en reconnaissant les injustices historiques qui se sont produites et en veillant à ce que les communautés défavorisées reçoivent des services et des ressources conformes aux droits de la personne pour chacun.
- La propriété et la voix, en s'assurant que les collectivités contrôlent leur propre programme de recherche et déterminent leurs propres priorités, et que toutes les voix participent activement aux processus décisionnels.

Nightingale et ses collègues (2017) se sont appuyés sur le cadre de travail de l'ONSA pour travailler avec Pauktuutit Inuit Women of Canada afin de mieux comprendre les effets de l'extraction des ressources sur les femmes inuites et leurs familles relativement à la mine d'or Qamani'tuaq et Meadowbank. Leur analyse s'est concentrée sur quatre dimensions (p. 372) :

1. Le mode de vie inuit (les aînés, la culture, la langue, la famille, la collectivité et la spiritualité);
2. Les influences traditionnelles sur le mode de vie des Inuits (terre, climat, animaux et aliments prélevés dans la nature);
3. Les influences contemporaines sur la façon de faire des Inuits (institutions, politiques, droit, changements climatiques, économies mondialisées et capitalistes);
4. Évaluation des répercussions des différences entre les sexes dans un contexte culturel inuit (rassembler le tout).

Leur analyse est large, et tient compte des efforts pour localiser les effets de l'extraction des ressources dans les facteurs structurels associés à la colonisation et à la perte culturelle. Ils ont documenté une augmentation de la violence familiale et de l'abus d'alcool et d'autres drogues à la suite de l'exploitation minière, des horaires de quarts de travail qui ont mis les relations à rude épreuve et ont donné lieu à une augmentation du nombre de familles monoparentales. Ils ont noté que les emplois des femmes s'accompagnaient souvent d'un revenu, d'une sécurité et d'un statut inférieurs (voir aussi Cox et Mills, 2015), et ils ont noté les préoccupations locales exprimées concernant les possibilités d'emploi pour les jeunes. Ils ont attiré l'attention sur le fait que l'Entente sur les répercussions et les avantages qui s'y rattache ne parlait pas du fait que les répercussions sociales pourraient toucher différemment les femmes et les hommes au sein des collectivités inuites. Il est important de noter qu'ils ont demandé comment les entreprises d'extraction des ressources pouvaient s'assurer que les besoins culturels de leurs travailleurs, des familles et des communautés associées sont intégrés aux philosophies et aux opérations de l'entreprise. Ils ont conclu ainsi :

Les femmes doivent participer directement aux consultations, aux négociations et aux processus de planification entourant les projets d'extraction des ressources afin de faire valoir leurs besoins et de planifier les répercussions du projet sur ces besoins. L'absence de participation directe des femmes inuites à la planification de la lutte contre l'impact de l'exploitation minière à Qamani'tuaq leur a causé de nombreux problèmes qui auraient pu être atténués par des politiques, des programmes ou même des services élaborés avant l'ouverture de la mine (380-381).

Analyse féministe intersectionnelle des politiques

L'« Analyse féministe intersectionnelle : cadre d'analyse pour le développement et l'extraction des ressources » (Manning, 2014) de FemNorthNet² situe l'inégalité entre les sexes dans des relations de pouvoir structurelles plus larges. Son cadre offre une série de questions qui peuvent être posées à n'importe quelle étape de l'élaboration d'un projet (voir le résumé à l'annexe 1).

Un énoncé de politique de suivi a appliqué ce cadre à l'évaluation environnementale de la liaison maritime à 2013-14 (amélioration de l'infrastructure de transport hydroélectrique sous-marine à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse) (Manning, 2014b). Il a examiné les documents accessibles au public, y compris l'évaluation environnementale connexe, les mémoires présentés aux audiences du Maritime Link, les décisions de la Nova Scotia Utility and Review Board et les déclarations des intervenants concernés.

En appliquant systématiquement le cadre, il a constaté que l'évaluation environnementale visait à inclure les connaissances et les valeurs des Mi'kmaq dans le processus d'évaluation, qu'elle comportait la réalisation d'une étude sur les connaissances écologiques des Mi'kmaq et qu'elle a mené des consultations auprès des membres et des organisations des collectivités mi'kmaq de Qalipu et de la Nouvelle-Écosse. L'évaluation environnementale comprenait l'intention de créer un plan d'équité entre les sexes et de diversité pour promouvoir l'emploi des femmes et d'autres groupes marginalisés. Néanmoins, il a constaté que le rapport ne donnait aucune précision, n'expliquait pas pourquoi un plan particulier était nécessaire, ne donnait aucune information sur la façon dont le genre et les autres catégories d'identité interagissaient, ou n'expliquait pas comment le plan serait mis en œuvre ou surveillé. De plus, si certains peuples autochtones ont été décrits dans l'évaluation environnementale (Qalipu), d'autres (Mi'kmaq) ne l'ont pas été. Par conséquent, on n'a pas tenu compte de la façon dont les Mi'kmaqs pourraient subir des effets différents de ceux des peuples non autochtones. Le cadre indiquait que l'entreprise Emera négociait une entente sur les répercussions et les avantages avec l'Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs et la Première Nation Qalipu, mais il n'y avait aucune information sur la possibilité que des femmes ou des membres d'autres groupes sociaux qui ont été traditionnellement exclus des négociations aient accès ou participent à ces négociations. Certains se sont dits préoccupés par le fait que « seules des entités possédant beaucoup de temps et de ressources ont pu préparer des mémoires et des déclarations » (p. 4).

¹ L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a été fondée en 1974 pour lutter contre la discrimination liée à la *Loi sur les Indiens*. L'AFAC a maintenant le mandat plus vaste d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes, des filles et des personnes de sexe mixte des Premières Nations, des Métis et des Inuits au sein des sociétés canadiennes. Sur le site Web : <https://www.nwac.ca/>

² « FemNorthNet est un réseau de chercheur(e)s au sein et en dehors des universités et collèges réunis avec des représentant(e)s d'organisations communautaires, travaillant dans le Nord ainsi qu'au travers le Canada... En utilisant une analyse intersectionnelle sexospécifique ainsi que de la recherche-action participative, FemNorthNet se concentre sur le développement économique durable dans le Nord en explorant les similitudes et les différences parmi les différents groupes de femmes. » (cité directement de : <http://fnn.criaw-icref.ca/fr/page/apropos-femnorthnet>)

Pour déterminer comment les structures sociales interagissent avec les expériences locales et génèrent des effets à travers les groupes sociaux, deux autres cadres intègrent explicitement une analyse institutionnelle en tant que composante clé de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité (Colfer et coll., 2018; Hill et coll., 2017). Pour Colfer et ses collègues (2018), cela signifie qu'il faut examiner la manière dont les structures et les institutions mondiales et locales fonctionnent pour marginaliser ou autonomiser divers groupes de manière propre au contexte. Leur cadre relève six étapes qui intègrent l'analyse institutionnelle tout au long du processus, dans le but ultime d'influencer l'élaboration de politiques et d'institutions plus équitables. Hill et coll. (2017) ont noté que diverses institutions sociales « discriminent (délibérément ou non) les femmes et perpétuent l'inégalité entre les sexes. Par leurs interactions avec ces institutions, les sociétés minières, pétrolières et gazières peuvent, par inadvertance, fermer les yeux sur la discrimination contre les femmes ou la tolérer » (p. 12). Ils ont suggéré une analyse institutionnelle en deux parties dans laquelle le promoteur : 1) détermine les institutions pertinentes (p. ex. famille, communauté, marché, État, religion) et 2) pose les questions suivantes sur chaque institution et les interactions du promoteur, de la politique ou du projet avec elle :

- Quels intérêts l'institution sert-elle et, par conséquent, qui en profite et qui en souffre (quelles femmes et quels hommes)?
- Si ces institutions doivent servir les intérêts de toutes les femmes et de tous les hommes de la collectivité (ou de tous leurs propres membres), que faut-il changer?
 - Les priorités et les objectifs de l'institution?
 - Les règles formelles et informelles qui régissent la façon dont les décisions sont prises et les personnes qui les prennent? La façon dont les décisions sont mises en œuvre?
 - Comment les ressources sont-elles attribuées et utilisées?
 - Qui fait quoi dans l'institution?
- Comment l'interaction de l'entreprise avec l'institution peut-elle exacerber l'inégalité entre les sexes et la marginalisation des femmes?
- Que pourrait faire différemment l'entreprise pour s'assurer que l'institution concernée sert mieux les intérêts de toutes les femmes et de tous les hommes de la communauté touchée par le projet? (p. 13).

Bien que la planification et l'adoption d'un cadre intersectionnel avant de procéder à toute évaluation d'impact (c.-à-d. à la phase préparatoire) soient la meilleure option, il peut y avoir lieu d'examiner comment le genre et la diversité ont été pris en compte une fois l'évaluation terminée. Cela peut être particulièrement pertinent pour le personnel de l'Agence qui examine les rapports d'EI pour vérifier s'ils sont complets et efficaces, ce qui l'aide à reconnaître l'insuffisance de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité. Manning (2014a), par exemple, a fourni un cadre comprenant un ensemble de questions directrices pour déterminer comment les relations de pouvoir et les identités intersectées ont été prises en compte dans un projet de mise en valeur des ressources (annexe 1). Dans un autre cas, Johnson et ses collaborateurs (2009) ont proposé une série de questions qui peuvent éclairer une telle évaluation a posteriori. Nous les avons adaptées ici pour qu'elles soient prises en compte dans le cadre de l'EI :

1. Le PPP prend-il un sexe ou un genre comme norme, plutôt que d'énoncer explicitement à qui la recherche s'applique? Fait-il des généralisations fondées sur les conclusions de certains groupes?

2. L'évaluation d'impact suppose-t-elle que les femmes et les hommes sont uniformes au sein de leurs groupes de sexe ou de genre? Si c'est le cas, considérer qu'il existe de multiples différences entre les individus du même sexe ou du même genre et tenir compte des différences *entre les* groupes de femmes ou d'hommes lors des rapports des résultats.
3. Revoir la recherche qui a éclairé l'évaluation et examiner comment le sexe et le genre sont utilisés pour appuyer les études. Les termes *sexe* et *genre* sont-ils utilisés correctement? Comment l'étude aurait-elle pu utiliser une représentation plus précise du sexe et du genre?
4. Les mesures relatives au sexe et au genre sont-elles appropriées?
5. Comment les données ont-elles été recueillies et comment ont-elles influé sur les résultats?
6. L'analyse tient-elle compte des différences entre les sexes et les genres, ainsi qu'au sein de ces groupes? Des questions structurelles ont-elles été soulevées (p. ex. politiques, lois, normes qui influencent la façon dont les gens interagissent et prennent des décisions)?

Un thème commun à tous les cadres est la nécessité d'une mobilisation inclusive tout au long du cycle de vie d'un PPP. Cela comprend, mais va bien au-delà, de la représentation aux réunions ou aux audiences convoquées au cours d'un examen de l'EI. Eftimie et ses collègues (2009 : 8) soutiennent que la représentation dans les processus de mobilisation des intervenants à elle seule ne remplit pas nécessairement les obligations de sensibilité au genre – les femmes ne participent pas toujours activement et peuvent hésiter à contredire les hommes ou à rompre avec les rôles traditionnels de genre pour participer. De même, Kojola (2018) soutient que la représentation de groupes typiquement marginalisés dans les procédures communes d'EI, comme les audiences publiques, ne se traduit pas nécessairement par une influence dans les processus décisionnels (voir étude de cas n° 2). La mobilisation inclusive peut faire en sorte que les divers groupes aient plus qu'une représentation symbolique, mais plutôt une voix réelle dans le processus d'EI, ce qui aide à prévenir le renforcement des inégalités sociales et environnementales existantes et à trouver des moyens de maximiser les avantages des projets de développement pour divers groupes. Kemp et Keenan (2009 : 26) ont inclus la mobilisation inclusive comme élément central de leur cadre d'analyse comparative entre les sexes, reconnaissant que « les considérations relatives au genre se superposent à d'autres enjeux liés à la diversité, y compris l'âge, l'origine ethnique, les handicaps, la famille, la situation économique et l'état matrimonial... [et] doivent tous être pris en compte dans le processus d'identification et de mobilisation des intervenants – notamment dans les réponses fournies par l'entreprise aux plaintes et aux revendications » (voir figure 1). Leur modèle « de mobilisation non discriminatoire » cherche une approche culturellement adaptée qui exige un dialogue précoce et continu avec les communautés locales et autochtones tout au long du cycle de vie d'une opération minière. Cela signifie qu'il faut les mobiliser dès les premières phases de la planification et de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports, du suivi et de l'évaluation. Il est important de noter que les identités sociales, les relations sociales et la dynamique du pouvoir sont fluides – des contextes sociaux, économiques, culturels et écologiques changeants peuvent modifier la façon dont le projet est vécu par divers groupes au fil du temps. Par conséquent, le suivi et la surveillance participatifs sont particulièrement essentiels pour s'assurer que les engagements pris au cours du processus d'EI sont respectés et que les indicateurs appropriés sont appliqués; il s'agit d'une composante qui n'a pas toujours été priorisée dans le passé (Archibald et Crnkovich, 1999; Cox et Mills, 2015; Stinson et Levac, 2016).

Les cadres décrits ci-dessus promeuvent des méthodes mixtes pour l'analyse de la diversité et de la sexospécificité, en s'appuyant sur une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. Des méthodes quantitatives, comme la collecte de données ventilées selon le sexe (p. ex. données de recensement) et les enquêtes auprès des ménages, sont parfois recommandées dans le cadre des études de base. Toutefois, si la présentation de données ventilées selon le sexe est un point de départ important, elle reste incomplète. S'arrêter à ce stade risque de réifier les catégories et peut également servir à reproduire les inégalités lorsque les effets sont pris en compte. Par exemple, Archibald et Crnkovich (1999, p. 30) ont constaté que l'évaluation environnementale d'un projet d'exploitation du nickel dans la Baie Voisey s'appuyait sur des études existantes sur les taux déclarés et non déclarés de crimes sexistes pour essentiellement démontrer que « les cas de violence contre les femmes sont déjà tellement nombreux que le projet minier pourrait difficilement aggraver la situation ». Une telle utilisation des données renforce clairement les stéréotypes nuisibles et ferme la porte à des évaluations plus productives de la position contextuelle d'un PPP et de son impact potentiel sur les relations sociales existantes et la dynamique du pouvoir. À moins qu'il n'y ait une réflexion critique sur les différences et les expériences au sein du groupe, ainsi que sur les institutions et les contextes qui sont à l'origine de ces différences, l'évaluation d'un PPP n'expliquera ni n'atténuera les préoccupations sous-jacentes d'inégalité sociale que la politique de genre et de diversité est destinée à aborder.

Alors que les outils quantitatifs peuvent fournir une première indication des inégalités de genre et autres inégalités sociales, les méthodes qualitatives « permettent un examen plus en profondeur des relations entre les hommes et les femmes qui sont difficilement quantifiables » (Kemp et Keenan, 2009 : 68). Par exemple, les méthodes quantitatives permettent de cerner les inégalités en matière d'emploi, comme dans une publication récente qui indique que seulement 6 % des postes de cadres supérieurs dans le secteur forestier du Canada sont occupés par des femmes (Gelowitz, 2019). Il s'agit d'un indicateur de problème important, mais il ne fait pas la lumière sur les obstacles particuliers qui entravent l'emploi des divers groupes de femmes dans ce secteur. C'est pourquoi de nombreux cadres favorisent systématiquement une participation significative tout au long de la planification et de la mise en œuvre de l'EI et des projets. Les méthodes qualitatives peuvent produire des données plus riches qui s'enracinent dans les expériences vécues par les gens, ce qui peut aider à définir des stratégies plus efficaces pour un développement inclusif. Les cadres favorisent la diversité des méthodes qualitatives, y compris les entrevues et les groupes de discussion (Hill et coll., 2017; Kemp et Keenan, 2009; Nightingale et coll., 2017), les ateliers (Nightingale et coll., 2017), les études ethnographiques approfondies (Colfer et coll. 2018) et le suivi participatif (Kemp et Keenan, 2009). Nightingale et ses collaborateurs (2017) soulignent également la nécessité de renforcer l'appropriation communautaire du processus en renforçant les capacités de recherche et de surveillance et en élaborant des instruments de recherche en collaboration. Dans certains contextes, il peut être utile d'organiser des séances participatives spécialement pour les groupes identifiés comme marginalisés (p. ex. les femmes, les jeunes) afin de mieux faire entendre ces voix (Colfer et coll., 2018; Eftimie et coll., 2009; Nightingale et coll., 2017); cependant, dans ces forums, les femmes ne devraient pas « être marginalisées pour parler uniquement des enjeux des femmes » (Eftimie et coll. 2009 : 8).

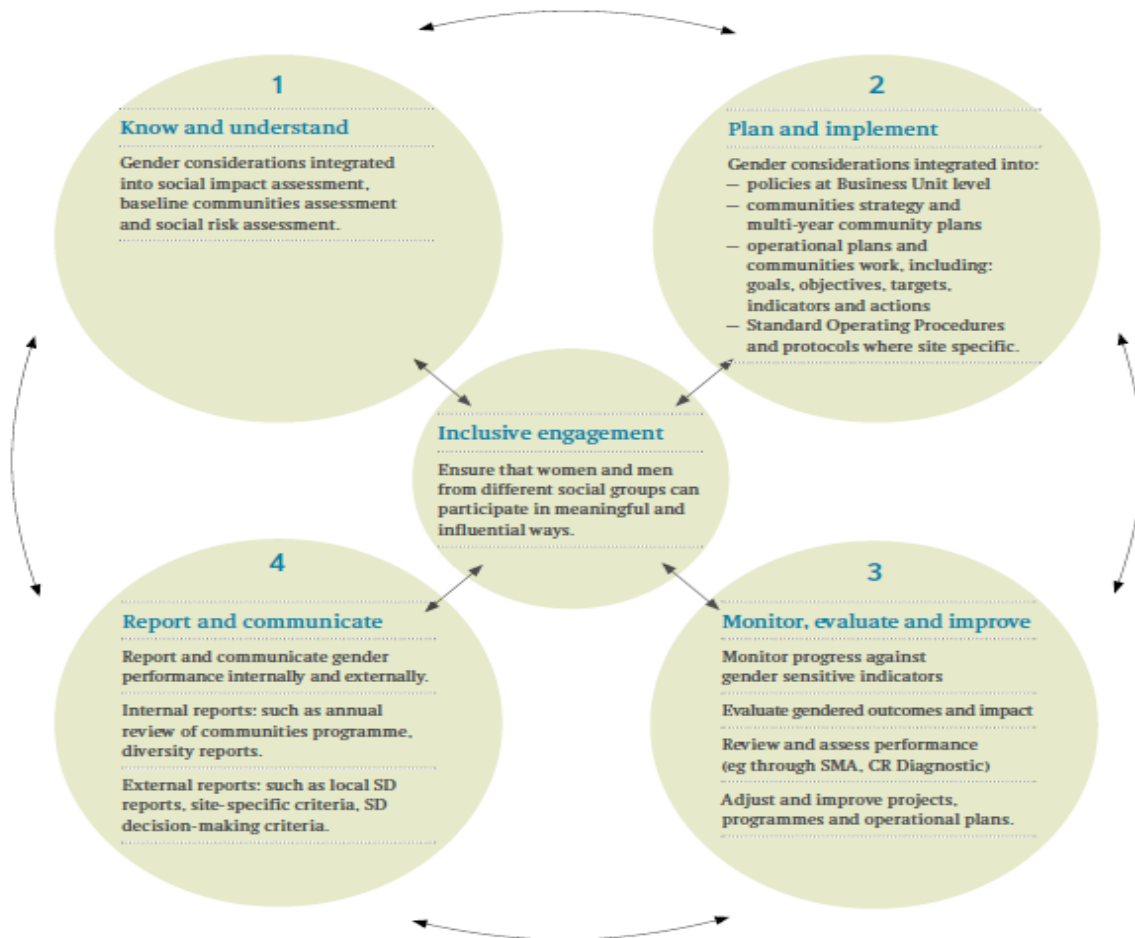


Figure 1. Cadre de travail de Kemp et Keenan (2009) pour la mobilisation inclusive

Know and understand	Connaître et comprendre
Gender considerations integrated into social impact assessment, baseline communities assessment and social risk assessment.	Intégrer les considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'étude de base des communautés, l'évaluation des répercussions sociales et l'évaluation des risques sociaux.
Plan and implement	Planifier et mettre en œuvre
Gender considerations integrated into:	Intégrer les considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans :
policies at Business Unit level	les politiques au niveau des unités d'exploitation
communities strategy and multi-year community plans	les stratégies et les plans pluriannuels relatifs aux communautés
operational plans and communities work, including: goals, objectives, targets, indicators and actions	les plans opérationnels et le travail avec les communautés, dont les buts, les objectifs, les cibles, les indicateurs et les mesures
Standard Operating Procedures and protocols where site specific	les procédures d'exploitation standards et les protocoles, lorsque, propres aux sites
Inclusive engagement	Mobilisation non discriminatoire
Ensure that women and men from different social groups can participate in meaningful and influential ways	S'assurer que les femmes et les hommes issus de différents groupes sociaux soient consultés et puissent avoir une influence significative sur le processus

Monitor, evaluate and improve	Faire un suivi, évaluer et améliorer
Monitor progress against gender sensitive indicators	Suivre les progrès réalisés sur la base d'indicateurs sexospécifiques
Evaluate gendered outcomes and impact	Évaluer les résultats et les répercussions sur les hommes et les femmes
Review and assess performance (eg through SMA, CR Diagnostic)	Examiner et évaluer le rendement (au moyen d'EGS et de diagnostics des relations communautaires par exemple)
Adjust an improve projects, programmes and operational plans.	Apporter des ajustements et améliorations aux projets, programmes et plans opérationnels.
Report and communicate	Produire des rapports et communiquer
Report and communicate gender performance internally and externally	Rendre compte à l'interne et à l'externe du rendement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
Internal reports: such as annual review of communities programme, diversity reports.	Rapports internes : revue annuelle des programmes communautaires et des rapports sur la diversité
External reports: such as local SD reports, site-specific criteria, SD decision-making criteria.	Rapports externes : rapports locaux sur le développement durable, critères propres à chaque site, critères décisionnels en matière de développement durable.

Principes de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact

En nous fondant sur notre analyse documentaire et sur l'analyse ci-dessus, nous avons cerné un certain nombre de principes importants qui guident l'analyse des bonnes pratiques en matière d'analyse de la diversité et de la sexospécificité en EI et qui peuvent être pris en compte dans la mise en œuvre des dispositions de l'article 22. Nous faisons la distinction entre « principes directeurs » et « principes de fonctionnement ». Les principes directeurs renvoient aux concepts généraux qui s'appliquent à l'EI dans tous les PPP. Les principes de fonctionnement indiquent précisément comment ces principes devraient être appliqués aux diverses étapes de l'EI pour les projets désignés, comme il est indiqué à l'article 22 du projet de loi C-69. Malgré cette orientation, nous reconnaissons que certains principes peuvent également être pertinents à d'autres niveaux de l'EI (c.-à-d. l'évaluation régionale et stratégique).

Principes directeurs

Une analyse exhaustive de la diversité et de la sexospécificité dans le contexte de l'EI canadienne envisagée dans le préambule du projet de loi C-69, sera :

Contextuelle

- Comprendre le contexte aidera les promoteurs à évaluer comment les PPP peuvent façonner ou renforcer une dynamique de pouvoir et des relations sociales inégales dans les contextes locaux et au-delà. L'EI est menée à divers endroits où les expériences et les effets des PPP ont été et continueront d'être divers. La compréhension du contexte social, culturel, économique et écologique dans lequel le PPP proposé sera présenté est essentielle à la réussite de l'évaluation des effets potentiels.

- L'EI n'est pas introduite isolément. De nombreuses évaluations d'impact sont menées dans des régions où les droits et territoires autochtones seront affectés. Des facteurs tels que la colonisation, les traités (contemporains et historiques), les droits ancestraux, les ententes sur les répercussions et les avantages et les exigences de la LCEE 2012 elle-même ont influencé les personnes qui participent aux EI et celles qui en ont été exclues. Un examen attentif de ce contexte sera important pour comprendre les besoins et les intérêts des divers groupes lors de l'évaluation des PPP.

Inclusive et habilitante

- L'identification et la reconnaissance des groupes qui ne font pas partie de la hiérarchie normale des voix (p. ex. qui ne sont pas considérés comme des « experts ») sont essentielles à une analyse efficace de la diversité et du genre. Une bonne analyse de la diversité et de la sexospécificité au sein de l'EI cherche des occasions d'élargir l'inclusion en fournissant un soutien (logistique, financier, éducatif, autre) pour permettre aux groupes sous-représentés de participer et d'avoir une voix influente pendant tout le processus.
- Offrir aux citoyens et aux promoteurs la possibilité d'en apprendre davantage sur l'EI en s'impliquant est un élément important de la participation des citoyens. Cela devrait également inclure la contribution des citoyens à l'apprentissage continu par leur participation citoyenne à la surveillance et à la communication des changements environnementaux et sociaux avec le promoteur.
- Les méthodes interactives (p. ex. visites de sites, ateliers, cafés mondiaux, cartographie participative, cercles de partage, méthodes artistiques, discussions informelles) dans lesquelles les promoteurs *travaillent directement* avec les membres de la communauté tout au long du cycle de vie du PPP seront les stratégies les plus efficaces pour l'inclusion, la communication et l'établissement de relations.

Appréciative et renforçant les capacités

Chercher à relever les conditions, les forces, les connaissances et les collaborations locales et à en tirer des leçons favorisera la résilience et la capacité d'adaptation dans les collectivités. Les communautés autochtones et locales, ainsi que les divers groupes qui les composent, ont des forces qui renforcent leur résilience face à l'évolution rapide des circonstances environnementales, économiques, sociales et culturelles. L'utilisation de ces diverses forces et connaissances permet d'éviter les récits qui présentent les groupes historiquement marginalisés (p. ex. les femmes et les filles, les peuples autochtones, les aînés, les immigrants récents) comme de simples victimes passives du développement.

Souple

- L'un des principaux objectifs de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité est de promouvoir un virage vers l'égalité sociale et environnementale pour divers groupes, en reconnaissant qu'une approche universelle de l'analyse ne conviendra pas. Cela signifie qu'il faut éviter de considérer l'analyse de la diversité et de la sexospécificité comme une activité à cocher, mais plutôt adopter des stratégies et des méthodes qui répondent au contexte dans lequel chaque PPP s'inscrit.

Respectueuse

- L'engagement à inclure diverses connaissances autochtones et locales, y compris des connaissances qui ne sont pas dérivées de méthodes scientifiques occidentales (p. ex. connaissances expérientielles), peut démontrer le respect.
- Des échéanciers appropriés sont nécessaires pour permettre à la population locale de connaître et de comprendre la portée du projet à l'étude, de poser de nouvelles questions et d'y répondre. Veiller à ce que l'information soit accessible aux personnes de toutes langues, de tous âges, de tous niveaux d'instruction, de toutes capacités ou de tout handicap, de tous revenus, de tous niveaux d'éducation, etc.
- Le respect signifie aussi être réceptif à l'apprentissage des communautés locales et autochtones et des divers groupes qui les composent. Les entreprises et les organismes qui travaillent dans les communautés autochtones et rurales doivent établir des relations avec les gens qui vivent et tirent leurs moyens de subsistance de ces territoires.

Engagée

- Il est essentiel de s'engager à tenir compte en permanence des incidences liées à la diversité et à la sexospécificité et à faire une mobilisation inclusive tout au long du cycle de vie de l'EI. La recherche et les guides d'entreprise (p. ex. Kemp et Keenan, 2009) ont démontré que ces considérations améliorent la licence sociale et appuient les objectifs de développement durable.

Principes de fonctionnement

Conformément aux principes directeurs ci-dessus, l'analyse de la diversité et de la sexospécificité, telle qu'elle est exigée par l'article 22 du projet de loi C-69 et telle qu'elle s'applique aux grands projets visés par la réglementation, devrait viser à :

- **Commencer tôt.** Déterminer le but et la stratégie de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité au début du processus d'EI. Cela pourrait se faire au cours de la phase préparatoire proposée de l'EI. Au cours de cette étape, il sera essentiel d'identifier les groupes qui ne font pas partie de la hiérarchie normale des voix, de mener les premières démarches de mobilisation de ces groupes et de déterminer les besoins pour les études de base, y compris l'analyse contextuelle exhaustive suggérée ci-dessus. Il faut prêter attention aux groupes qui ont été sous-représentés dans la recherche et la pratique en matière d'EI et de mise en valeur des ressources, comme les personnes handicapées, les immigrants récents, les sans-abri et les communautés LGBTQ2.
- **Déterminer et comprendre le contexte.** Examiner la façon dont les structures et les institutions sociales (p. ex. lois, politiques, gouvernement, structures décisionnelles, organisation familiale, systèmes économiques, mondialisation, etc.) et les systèmes de pouvoir (colonisation, sexisme, patriarcat, capitalisme, hétérosexisme, etc.) façonnent les relations entre les sexes (et autres relations sociales) et les expériences différentielles au niveau local. Il n'est pas toujours facile de cerner ces dynamiques; par conséquent, une analyse contextuelle exhaustive devrait inclure de multiples stratégies, telles que l'examen de données ventilées par sexe et d'études ou de documents pertinents, l'application d'un cadre d'analyse structurel ou institutionnel, le temps passé et l'établissement de relations dans les collectivités et le recours aux approches participatives et ethnographiques.
- **Voir grand pendant l'évaluation d'impact.** L'étape de l'évaluation d'impact doit non seulement évaluer et documenter la façon dont les projets peuvent avoir un impact

négatif sur divers groupes, mais aussi comment un projet désigné peut renforcer ou remettre en question les inégalités et les relations de pouvoir existantes (selon les analyses contextuelles antérieures et les réactions des participants). Une évaluation d'impact devrait également analyser comment les effets positifs attendus peuvent être répartis différemment entre divers groupes.

- **Assurer l'ouverture et la transparence.** Documenter et partager clairement les questions de genre et de diversité soulevées tout au long du processus d'EI (p. ex. les effets négatifs potentiels sur les divers groupes et les relations sociales ou dynamiques de pouvoir, les solutions de rechange aux projets et les stratégies d'atténuation qui répondent à ces effets, la façon dont les diverses connaissances et réactions ont été recueillies et prises en compte, etc.) Élaborer un plan d'action sur le genre et la diversité qui établit des liens clairs entre l'évaluation d'impact, les stratégies d'atténuation, et le suivi et la surveillance. Cette information devrait être accessible à divers groupes peu importe la langue, l'âge, le handicap ou la compétence, le revenu, le niveau d'instruction, etc. (Il se peut qu'un rapport provisoire publié en ligne ne soit pas accessible à certains groupes.) Veiller à ce qu'un mécanisme soit en place pour assurer une communication continue avec les collectivités tout au long de l'EI et tout au long du cycle de vie du projet, y compris des moyens accessibles permettant aux particuliers et aux collectivités de fournir des commentaires, de poser des questions et de soulever des préoccupations.
- **Effectuer un suivi et un contrôle.** Les processus de suivi et de surveillance devraient être participatifs et viser à travailler avec les collectivités pour évaluer l'efficacité des stratégies d'atténuation mises en œuvre et cerner tout impact inattendu sur divers groupes, relations sociales et relations de pouvoir. Les promoteurs devraient être disposés à collaborer avec les partenaires communautaires pour adapter les stratégies d'atténuation au besoin.
- **Donner la priorité à une mobilisation inclusive et fréquente.** Aider les participants locaux à choisir parmi une vaste gamme de techniques de mobilisation au cours de la phase préparatoire (au fur et à mesure que le plan de participation du public est élaboré) et s'assurer que le processus de mise en œuvre est souple. Les comités d'audience doivent aussi tenir compte plus efficacement des besoins, connaissances et capacités des divers groupes. Cela peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, la tenue d'audiences informelles, de réunions ou d'autres formes de mobilisation (en particulier si les collectivités les demandent). Dans tous les cas, les démarches de participation doivent promouvoir la prise en compte d'un éventail d'identités sociales et assurer l'inclusion de groupes qui ont toujours été exclus des processus d'EI, comme les personnes handicapées, les immigrants récents et les communautés LGBTQ2. Envisager des méthodes qui favorisent mieux l'inclusion de connaissances et d'expériences diverses (p. ex. expériences émotives de la mise en valeur des ressources), comme la recherche-action participative et axée sur les arts. Demander, écouter et agir en fonction des préférences de divers groupes en matière de mobilisation.
- **Être réflexif.** Tenir activement compte des hypothèses qui sous-tendent le processus d'EI lui-même et qui pourraient renforcer les inégalités historiques (p. ex. Est-ce que cela valorise certains types de connaissances par rapport à d'autres? Certaines valeurs économiques, culturelles ou sociales par rapport à d'autres? Qu'est-ce qui est considéré comme un impact social légitime et qu'est-ce qui ne l'est pas? Quelles hypothèses sous-tendent ces perspectives?). Examiner également comment la position sociale et les

hypothèses des personnes peuvent influencer la façon dont les divers types de connaissances sont valorisés, la façon dont les participants sont identifiés et mobilisés, et si les participants sont disposés à partager leurs connaissances et leurs expériences et de quelle manière, le cas échéant.

Défis et éléments à considérer

Il ressort de cette analyse documentaire que l'analyse de la diversité et de la sexospécificité dans le contexte de l'EI, en particulier dans les régions du Nord, est encore un sujet de débat et nécessite un apprentissage continu. De nombreux cadres ont été élaborés, à la fois pour une application générale aux politiques à toutes les échelles et pour une application propre aux projets d'EI et d'exploitation des ressources. Nous notons trois principales considérations qui sont importantes pour l'EI alors que les praticiens cherchent à traiter plus efficacement le genre et la diversité dans leurs analyses.

Premièrement, malgré le nombre de cadres, il existe encore très peu d'exemples de la façon dont ces cadres ont été appliqués aux processus actuels d'EI. Dans le cadre d'études empiriques, on mène le plus souvent des évaluations a posteriori sur la façon dont le genre et la diversité ont (ou n'ont pas) été intégrés dans les processus d'EI, soit en examinant les rapports d'EI et la documentation connexe (p. ex. Dalseg, 2018; Kojola, 2018), soit en menant une recherche collaborative avec ceux touchés par les projets de développement (p. ex. Ey, 2018; Nightingale, 2017), soit une combinaison des deux (p. ex. Archibald et Crnkovich, 1999; Cox et Mills, 2015). Notre analyse documentaire nous a permis de répertorier un certain nombre d'études qui mettent l'accent sur l'expérience des femmes, et souvent des femmes autochtones en particulier, en ce qui concerne la mise en valeur des ressources et les processus d'EI. Cependant, nous sommes d'accord avec l'observation de Stienstra et ses collègues (2017 : 6-7) selon laquelle « la documentation ne s'adresse pas de façon significative à plusieurs groupes, notamment les personnes handicapées, les immigrants, les sans-abri, les personnes qui s'identifient aux communautés LGBTQ ou bispirituelles et les hommes ». Néanmoins, il sera important d'examiner comment ces facteurs identitaires (et les structures sociales et relations de pouvoir connexes) pourraient être pertinents dans le contexte de chaque étude d'EI. Pour l'Agence, les promoteurs et leurs consultants, cela signifie se tenir au courant des nouvelles recherches et faciliter les partenariats avec le milieu universitaire et les praticiens de l'EI (p. ex. par le biais du Programme de bourses pour l'élaboration de politiques scientifiques canadiennes de Mitacs).

Deuxièmement, nous cernons plusieurs facteurs liés à la façon dont la composante sexospécificité et diversité du projet de loi C-69 interagit avec les autres éléments. Par exemple :

- *L'étape de planification en amont.* Le paragraphe 18(1.1) indique que « pour déterminer quels sont les études ou les renseignements qu'elle estime nécessaires dans le cadre de l'évaluation d'impact, l'Agence prend en compte les éléments énumérés au paragraphe 22(1) », où le paragraphe 22(1) inclut « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires ». Cette exigence peut faciliter la réalisation d'études plus substantielles liées aux effets intersectionnels et à l'analyse de base structurelle ou institutionnelle au début de l'étape d'évaluation d'impact; toutefois, l'article 18 n'intervient qu'après que la décision d'exiger ou non une évaluation d'impact a déjà été prise (voir articles 16 et 17), lorsque de nombreux projets peuvent déjà avoir été exclus d'une évaluation complète en fonction de la portée du règlement sur la liste des projets

désignés. Cela signifie que les effets sexospécifiques et intersectionnels (et les préoccupations initiales de divers groupes) peuvent ne pas être explicitement pris en compte avant qu'une EI ne soit officiellement déclenchée. Lorsqu'une EI est requise, l'étape de planification en amont comprend une obligation de participation du public et l'élaboration d'un plan de participation (article 11). Par conséquent, les futurs documents de politique et d'orientation devraient recommander que les considérations de genre et de diversité soient intégrées à cette étape (y compris l'analyse des intervenants et des détenteurs de droits et la participation du public) afin que toutes les voix pertinentes soient entendues le plus tôt possible dans le processus d'EI.

- *Autorisation de substitution.* Le projet de loi prévoit une certaine marge de manœuvre pour la substitution de l'évaluation d'impact fédérale par celle d'autres administrations (p. ex. provinciales). Entre autres conditions de substitution, le projet de loi C-69 indique que « le ministre ne peut autoriser la substitution que s'il est convaincu que, à la fois : l'évaluation à effectuer portera entre autres sur les éléments dont la prise en compte est exigée en application du paragraphe 22(1) » [voir le paragraphe 33(1)], où le paragraphe 22(1) inclut « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires ». Clow et ses collaborateurs (2016) ont toutefois noté récemment qu'il y a actuellement très peu d'intégration de l'analyse comparative entre les sexes aux processus d'évaluation d'impact dans les provinces et territoires du Canada. Par conséquent, il faudra porter une attention explicite à la capacité des autres administrations de satisfaire aux exigences de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité lorsqu'une substitution est envisagée.
- *Participation du public.* Une participation « significative » du public est requise à la planification en amont (article 11), à l'évaluation d'impact (article 27), aux conditions de substitution (article 33), aux commissions d'examen (article 51) et dans les évaluations stratégiques (article 99), mais n'est jamais définie. Du point de vue de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité, une participation significative signifie aller au-delà de la simple représentation de divers groupes dans les processus de participation publique. Cela signifie également qu'il faut déterminer comment les structures sociales, les institutions et les relations de pouvoir peuvent influencer sur les types de connaissances qui sont valorisés dans la prise de décision et élaborer des stratégies pour surmonter ces obstacles.
- *Évaluations régionales et évaluations stratégiques.* Les exigences relatives aux évaluations régionales et stratégiques n'ont pas été pleinement précisées dans la législation proposée en matière d'EI. Par conséquent, il n'y a pas d'orientation en ce qui concerne l'analyse de la diversité et de la sexospécificité à ces niveaux. Tous les règlements, toutes les politiques et toutes les directives futurs relatifs aux évaluations régionales et stratégiques devraient tenir compte des exigences en matière d'analyse de la diversité et de la sexospécificité, car ces processus de haut niveau seraient pris en compte dans les considérations de l'article 22 du projet d'EI et sont à un niveau plus propice à influencer le développement dans un sens qui va vers l'égalité sociale.
- *Prise de décision.* Dans son évaluation, Jennifer Koshan (2018 : 7) souligne que « le critère primordial pour l'approbation des projets est l'intérêt public, dont la définition n'inclut pas explicitement le genre (voir l'article 63 de la Loi sur l'évaluation d'impact proposée) ». Elle se pose donc la question suivante : « Les grands projets d'extraction ayant des effets défavorables sur le genre (et d'autres effets intersectionnels) seront-ils néanmoins autorisés lorsqu'ils présentent des avantages économiques importants

perçus comme étant dans l'intérêt public? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ces décisions peuvent-elles être contestées? » (ibid.).

Troisièmement, l'intégration de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité d'une manière qui va au-delà d'une activité à cocher ou d'une approche de type « ajouter des femmes et remuer » exigera beaucoup de leadership, d'engagement, de soutien, de politiques et de conseils de la part de l'Agence. Comme le montre notre analyse documentaire, de telles analyses ne devraient pas seulement relever les catégories statiques (p. ex. hommes, femmes) et les différences entre elles, mais plutôt s'orienter vers une compréhension de la façon dont les PPP jouent un rôle dans la formation ou le renforcement des dynamiques de pouvoir et des relations sociales inégalitaires. Comme O'Shaughnessy et Krogman (2011 : 137) le notent cependant, « l'élaboration de stratégies analytiques qui permettent aux chercheurs d'utiliser provisoirement les catégories de genre pour explorer les divisions dans la société tout en reconnaissant la fluidité et le caractère éphémère de ce qui constitue ces catégories, a été une entreprise difficile... ». Cela indique le besoin de programmes de formation et d'orientation solides pour les praticiens de l'EI et le personnel interne. Nous proposons une stratégie en quatre parties pour l'intégration de l'évaluation des différences entre les sexes et de la diversité dans la pratique dans le contexte de l'article 22 du projet de loi C-69 :

- 1) Élaboration d'un énoncé de politique sur l'analyse de la diversité et de la sexospécificité. Ce document de politique fournirait : le contexte et la justification de l'analyse dans l'EI dans les secteurs de compétence fédérale; les circonstances dans lesquelles la politique s'applique; les principes directeurs de l'analyse; et les rôles et responsabilités des parties compétentes (p. ex. l'Agence, le promoteur).
- 2) Lignes directrices pour la réalisation d'une analyse de la diversité et de la sexospécificité. Les documents d'orientation fourniraient un aperçu détaillé des composantes du processus d'EI auxquelles s'applique l'analyse (en s'inspirant des principes de fonctionnement). Il est important de noter que ce document devrait permettre une certaine souplesse dans la façon dont l'analyse est menée; il ne devrait pas prescrire un processus unique, mais plutôt démontrer une variété d'approches, de cadres et de méthodes de bonnes pratiques disponibles pour mener l'analyse.
- 3) Une approche pour l'évaluation interne. En s'inspirant des cadres ponctuels pour l'analyse de la diversité et de la sexospécificité (voir ci-dessus les références à Johnson, 2009; Manning, 2014), élaborer des directives, y compris des questions directrices, qui peuvent être appliquées par le personnel interne pour déterminer le caractère complet de l'analyse.
- 4) Programmes de formation. Une diversité de programmes de formation sera nécessaire. Ceux-ci devraient comprendre, par exemple : l'éducation et la formation des groupes historiquement marginalisés par rapport aux processus d'EI sur leurs rôles et leurs possibilités de participation à l'EI (cela pourrait être une exigence des promoteurs de la politique ou des lignes directrices); la formation du grand public et des promoteurs de l'EI, comme un cours 101 sur le genre et la diversité; des ateliers et un soutien individuel des promoteurs et des praticiens par les employés de l'Agence, au besoin; une formation sur les préjugés inconscients des employés de l'Agence.

Comme l'expérience de l'analyse de la diversité et de la sexospécificité au sein des processus d'EI au Canada est encore limitée, ces stratégies devraient permettre un examen et un apprentissage adaptatif à mesure que cette composante sera mieux intégrée aux politiques et aux pratiques.

Conclusion et prochaines étapes

L'exigence d'une analyse comparative entre les sexes dans le contexte de l'EI au Canada a mis beaucoup de temps à se concrétiser. Archibald et Crnkovich (1999, p. 40) ont rapidement attiré l'attention sur la question lorsqu'ils ont fait remarquer que « s'il existait un tel instrument, l'application et l'usage de l'analyse comparative entre les sexes ne seraient plus laissés à la discrétion de chaque commission d'examen. Ces lignes directrices devraient instituer l'obligation, pour la commission, d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'évaluation et d'examen » (p. 40). Ainsi, l'exigence proposée pour les évaluations d'impact de prendre en compte « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires » [alinéa 22(1)s), proposition de *Loi sur l'évaluation d'impact*] est une avancée bienvenue pour faciliter la progression vers une plus grande égalité sociale en matière de développement, et notamment de la mise en valeur des ressources naturelles.

Comme nous l'avons établi tout au long de cette analyse documentaire et de ce rapport, il existe de nombreux effets et facteurs qu'une analyse de la diversité et de la sexospécificité en EI peut aider à cerner. Les projets de mise en valeur des ressources peuvent influencer sur les pratiques en matière d'emploi et sur la mesure dans laquelle elles renforcent ou remettent en question les normes sexospécifiques et racialisées relatives à ce qui a été considéré comme un travail approprié pour les femmes et les hommes, les peuples autochtones et non autochtones, ainsi que ceux dont les capacités diffèrent. En outre, l'accent mis sur l'égalité entre les sexes et la diversité peut révéler un ensemble plus large de répercussions sociales et de besoins des communautés d'accueil, cerner les préjugés éventuels dans la mobilisation du public et les moyens d'y remédier, et sensibiliser davantage les promoteurs et les gouvernements aux expressions culturelles et aux pratiques de subsistance des collectivités hôtes qui pourraient être affectées par les projets et politiques proposés. L'encadré 2 résume certains des types d'effet qu'une analyse de la diversité et de la sexospécificité peut aider à déterminer.

Cependant, il existe de nombreux objectifs, cadres, approches et méthodes différents pour mener une analyse de la diversité et de la sexospécificité. L'intégration d'une analyse contextuelle, inclusive, appréciative, souple et respectueuse dans le contexte de l'EI canadienne exigera beaucoup d'engagements de l'Agence, des promoteurs et des praticiens de l'EI. Des politiques, des orientations, des cadres d'évaluation interne et des programmes de formation solides feront partie intégrante du passage d'une activité à cocher à une approche qui pourrait améliorer les résultats pour toutes les personnes vivant avec des projets de développement ou à proximité. Une prochaine étape importante consistera à dégager les éléments des cadres d'analyse sexospécifiques qui peuvent contribuer à orienter la mise en œuvre des principes opérationnels susmentionnés, notamment dans les domaines suivants : planification en amont; compréhension du contexte; reconnaissance et participation des divers groupes, connaissances et expériences; étape de l'évaluation d'impact; élaboration de stratégies d'atténuation et de renforcement; et suivi et surveillance. De plus, un examen plus approfondi de la documentation universitaire et de la littérature grise pourrait favoriser l'élaboration d'une boîte à outils de méthodes qui favorise l'inclusion, le dialogue et la participation active à l'EI. Ce type de boîte à outils apporterait une contribution précieuse aux futurs documents d'orientation, car il favoriserait l'intégration de connaissances et d'expériences diverses et maintiendrait également une certaine souplesse dans l'approche afin de tenir compte du contexte local.

Encadré 2. Résumé : Qu'est-ce qu'une analyse de la diversité et de la sexospécificité permet de déterminer?

Considérations relatives à l'emploi

L'EI se concentre souvent sur des projets de mise en valeur des ressources. De bonnes études de base peuvent révéler comment les femmes et les hommes sont actuellement employés dans la main-d'œuvre salariée et dans les professions traditionnelles de subsistance. Ceci est particulièrement important pour les collectivités rurales et autochtones où la « pluriactivité » (activités multiples dans les économies formelle et informelle) caractérise souvent les revenus des ménages. Comprendre comment l'économie et les moyens de subsistance de la collectivité sont structurés peut élucider les effets liés aux types d'emplois que l'activité d'exploitation des ressources apportera et les personnes qui en bénéficieront à la fois selon le revenu et le statut. La plupart des options d'emploi les mieux rémunérées dans le secteur des ressources naturelles ont généralement été offertes aux hommes, souvent de l'extérieur de la collectivité. L'examen de l'emploi peut aider à déterminer :

- La répartition du travail – quels emplois sont attribués à quelles personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité;
- Quelles sont les possibilités de formation offertes aux travailleurs potentiels?
 - L'accessibilité de ces possibilités pour différents groupes – jeunes et travailleurs âgés, hommes et femmes, employés éventuels avec famille, employés éventuels sans transport personnel;
 - La formation pourrait-elle être liée à une action positive plus large?
- La planification de l'action positive
 - S'assurer que les employeurs comprennent les exigences de l'action positive;
 - Se demander s'il existe des obstacles à l'entrée sur le marché du travail pour différents groupes (p. ex. les femmes qui ont la responsabilité d'enfants ou de personnes âgées peuvent ne pas être en mesure d'assumer le travail par quarts qui accompagne souvent un emploi mieux rémunéré sur les lieux de travail);
 - Créer des cibles qui sont surveillées et communiquées aux collectivités.
- Assurer la santé et la sécurité du personnel
 - Les hommes qui travaillent sur les sites d'extraction des ressources ont connu des dangers sur le site pour lesquels ils sont maintenant soumis à de nombreuses réglementations. Souvent, les syndicats ont réussi à faire pression en faveur de la sécurité au travail dans l'extraction des ressources. Les femmes qui travaillent dans ces endroits ont généralement été embauchées dans des postes administratifs ou de service (p. ex. nettoyage, approvisionnement alimentaire) qui ont un statut inférieur. Les femmes signalent le harcèlement au travail et la violence sexuelle; cependant, les personnes sont moins susceptibles de signaler des incidents lorsqu'ils se produisent parce qu'elles craignent des représailles, y compris la perte d'emploi, et ce genre de questions de sécurité n'a jamais été abordé par les syndicats à prédominance masculine.
- Examiner comment l'activité d'extraction des ressources primaires peut influencer sur l'emploi dans d'autres secteurs d'activité (p. ex. l'approvisionnement) et s'il existe des possibilités d'utilisation de ces secteurs par l'entreprise principale ou si ces possibilités sont offertes aux groupes sous-représentés.

Besoins et effets sociaux

Si l'augmentation de l'emploi salarié et des revenus qui y sont associés est souvent considérée comme un « bien commun », plusieurs autres effets doivent être pris en compte. L'augmentation du revenu du ménage et du temps passé loin de la famille (pour les quarts de travail avec service de navette aérienne) et les activités terrestres dans les collectivités rurales et autochtones peuvent causer du stress et des perturbations au sein de la famille et exiger un examen attentif des besoins sociaux et des effets tels que :

- Garde d'enfants – modalités de garde d'enfants probablement plus souples qui peuvent correspondre aux horaires des quarts de travail.
- Services sociaux – pour faire face aux perturbations au sein de la famille et au stress, notamment :
 - Les besoins des jeunes et des aînés – y compris peut-être les besoins récréatifs et culturels.
 - Services de lutte contre la toxicomanie et la violence familiale
- Services de santé (y compris les services de santé mentale)
 - Il est à noter que les risques pour la santé associés à l'extraction des ressources peuvent varier d'un groupe à l'autre selon la dépendance relative aux aliments traditionnels qui peuvent être touchés, l'âge, les relations, etc.

Mobilisation du public dans la prise de décision

La participation de tous les groupes – l'élite et les marginalisés – devrait être planifiée et non accessoire. Une analyse de la diversité et de la sexospécificité peut révéler certains aspects de la mobilisation du public, notamment :

- Comment faire participer les gens à toutes les étapes de la planification, de la détermination de la portée à la surveillance? Les processus d'EI comprennent souvent le plus grand nombre de personnes à l'étape de l'audience publique, mais il est généralement trop tard pour apporter des ajustements significatifs à la proposition afin de tenir compte des répercussions et des préoccupations.
 - Envisager de travailler avec la population locale dès les premières étapes de la planification afin de déterminer les meilleurs moyens de faire participer le public aux différentes étapes.
 - Reconnaître que les réunions sont souvent :
 - physiquement inaccessibles aux divers peuples et devraient être situées à des endroits où les gens peuvent facilement se rendre, à des moments appropriés;
 - inaccessibles en ce qui a trait au discours – structurées autour de normes occidentales qui accordent plus de valeur à certains types de connaissances qu'à d'autres. Déterminer de quelle façon les réunions peuvent être des mécanismes pour l'inclusion de diverses connaissances locales et autochtones.
 - Tenir compte de la manière dont différents types de connaissances (p. ex. scientifiques, culturelles, « émotives », historiques) seront intégrées aux processus d'EI.
 - Tenir compte du contexte dans lequel s'inscrivent les EI. En ce qui concerne les collectivités autochtones, les EI ont souvent lieu là où des droits issus de traités contemporains ou de longue date ont été négociés ou où des ententes sur les répercussions et les avantages ont été établies.
 - Envisager de multiples façons de faire participer la population locale, au-delà des réunions et des audiences publiques officielles tout au long de la durée du projet.

- Envisager la participation à toutes les étapes de l'EI, de la détermination de la portée à la surveillance. Établir des mécanismes clairs de communication avec les collectivités afin qu'elles puissent participer à la mise en œuvre du projet.

Considérations culturelles et contextuelles

- L'analyse de la diversité et de la sexospécificité peut aider à expliquer les rôles et les relations des femmes et des hommes dans les collectivités touchées. Ces relations sont propres au contexte; nous ne pouvons pas supposer qu'elles seront les mêmes d'une localité à l'autre.
- Les femmes et les hommes des collectivités locales et autochtones peuvent interagir différemment avec les processus formels (externes); connaître les normes locales de communication et les traditions culturelles peut aider à expliquer les « pertes » culturelles.

Références et citations clés

- AMNISTIE INTERNATIONALE. 2016. *Out of Sight, out of mind: Gender, indigenous rights, and energy development in Northeast British Columbia, Canada*, Londres (Royaume-Uni), Amnesty International Ltd.
- ARCHIBALD, L., et M. CRNKOVICH. 1999. *Et si les femmes avaient voix au chapitre? : étude de cas sur les Inuites, les revendications territoriales et le projet d'exploitation du nickel de la baie Voisey*, Ottawa, Condition féminine Canada. Sur Internet : http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/swc-cfc/if_gender_mattered-f/archibald-f.pdf
- VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL. 2015. *Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada : Rapport 1 – La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada.
- BACCHI, C. 2010. « Gender/ing impact assessment: Can it be made to work? », dans C. Bacchi et J. Eveline, éd., *Mainstreaming Politics : Gendering Practices and Feminist Theory*, Australie-Méridionale, University of Adelaide Press, pp. 112-138. Sur Internet : https://www.jstor.org/stable/10.20851/j.ctt1t30564.9?refreqid=excelsior%3Aa7fc2f30bd2a1009269e4b34376d984c&seq=1#metadata_info_tab_contents.
- BACCHI, C. 2017. « Policies as gendering practices: Re-Viewing categorical distinctions », *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 38, n° 1, pp. 20-41. Sur Internet : <https://doi.org/10.1080/1554477X.2016.1198207>.
- BACCHI, C., et J. EVELINE. 2010. « Approaches to gender mainstreaming: What's the problem represented to be? », dans C. Bacchi et J. Eveline, éd., *Mainstreaming Politics : Gendering Practices and Feminist Theory*, Australie-Méridionale, University of Adelaide Press pp. 112-138. Sur Internet : https://www.jstor.org/stable/10.20851/j.ctt1t30564.13?seq=1#metadata_info_tab_contents.
- CLOW, B., et coll. 2016. *L'analyse sexospécifique et les évaluations environnementales : aligner les mécanismes politiques servant à aborder le développement des ressources dans le Nord du Canada. Un document politique de FemNorthNet sur les impacts*, Réseau

féministe du Nord, CRIAW-ICREF. Sur Internet : http://fnn.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/GBAMeetsEnviroAssessPP_FR.pdf.

COLFER, C.J.P., B.S. BASNETT et M. IHALAINEN. 2018. « Making sense of 'intersectionality': A manual for lovers of people and forests », Occasional Paper, n° 184, Bogor, Indonésie, CIFOR.

COX, D., et S. MILLS. 2015. « Gendering environmental assessment: Women's participation and employment outcomes at Voisey's Bay », *Arctic*, vol. 68, n° 2, pp. 246-260. Sur Internet : <https://doi.org/10.14430/arctic4478>.

CRAWLEY, M., et L. O'MEARA. 2004. *Gender impact assessment handbook*, Belfast, Gender Equality Unit.

RAWLEY, M., et L. O'MEARA. 2002. *Gender proofing handbook*, Dublin, NDP Gender Equality Unit.

DENDENA, B., et S. CORSI. 2015. « The environmental and social impact assessment: A further step towards an integrated assessment process », *Journal of Cleaner Production*, vol. 108, pp. 965-977. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.07.110>.

DEONANDAN, R., K. DEONANDAN et B. FIELD. 2016. *Mining the gap: Aboriginal women and the mining industry*, Ottawa, Université d'Ottawa. Sur Internet : <http://hdl.handle.net/10393/35187>.

DJOUDI, H., et coll. 2016. « Beyond dichotomies: Gender and intersecting inequalities in climate change studies », *Ambio*, vol. 45, pp. 248-262. Sur Internet : <https://doi.org/10.1007/s13280-016-0825-2>.

EFTIMIE, A., K. HELLER et J. STRONGMAN. 2009. *Gender dimensions of the extractive industries: Mining for equity*, « Extractive Industries and Development Series #8 », Banque mondiale. Sur Internet : <http://documents.worldbank.org/curated/en/407711468176974163/Gender-dimensions-of-the-extractive-industries-mining-for-equity>.

EHRlich, A. 2012. « Dealing with culturally sensitive areas in industrial project design », *The International Indigenous Policy Journal*, vol. 3, n° 2. Sur Internet : <https://doi.org/10.18584/iipj.2012.3.2.3>.

[EIGE] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. 2017. *Gender impact assessment: Gender mainstreaming toolkit*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne. Sur Internet : https://eige.europa.eu/sites/default/files/eige_gender_impact_assessment_gender_m.

ESTEVEs, A., D. FRANKS et F. VANCLAY. 2012. « Social impact assessment: the state of the art », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 30, n° 1, pp. 34-42. DOI: [10.1080/14615517.2012.660356](https://doi.org/10.1080/14615517.2012.660356).

EY, M. 2018. « "Soft, airy fairy stuff"? Re-evaluating 'social impacts' in gendered processes of natural resource extraction », *Emotion, Space and Society*, vol. 27, pp. 1-8. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.emospa.2018.02.002>.

- GELOWITZ, C. 2019. « In pursuit of gender equity », *BC Forest Professional*, p. 7. Sur Internet : https://abcfp.ca/WEB/ABCFP/Members/Publications/BCFP_Magazine/ABCFP/Publication/s/BCFP_Magazine.aspx?hkey=6e8826c0-d6be-4116-bc42-c84c5aa01fb5.
- GIBSON, G., et coll. 2017. *Indigenous communities and industrial camps: Promoting healthy communities in settings of industrial change*, Victoria (Colombie-Britannique), The Firelight Group.
- HANKIVSKY, O. 2014. *Intersectionality 101*, Vancouver (Colombie-Britannique), The Institute for Intersectionality Research & Policy, SFU.
- HILL, C., C. MADDEN, N. COLLINS. 2017. *A guide to gender impact assessment for the extractive industries*, Melbourne, Oxfam. Sur Internet : https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2017/04/2017-PA-001-Gender-impact-assessments-in-mining-report_FA_W.
- JERNECK, A., et L. OLSSON. 2011. « Breaking out of sustainability impasses: How to apply frame analysis, reframing and transition theory to global health challenges », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 1, n° 2, pp. 255-271. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.10.005>.
- JOHNSON, N., et coll. 2004. « The practice of participatory research and gender analysis in natural resource management », *Natural Resources Forum*, vol. 28, n° 3, pp. 189-200. Sur Internet : <https://doi.org/10.1111/j.1477-8947.2004.00088.x>.
- JOHNSON, J.L., L. GREAVES et R. REPTA. 2009. « Better science with sex and gender: Facilitating the use of a sex and gender-based analysis in health research », *International Journal for Equity in Health*, vol. 8, n° 14. DOI: 10.1186/1475-9276-8-14.
- JOLY, T., et C. WESTMAN. 2017. *Taking research off the shelf: Impacts, benefits, and participatory processes around the oil sands industry in Northern Alberta. Final Report for the SSHRC Imagining Canada's Future Initiative, Knowledge Synthesis Grants: Aboriginal Peoples*.
- KEMP, D., et J. KEENAN. 2009. *Pourquoi les relations de genre importent-elles? : guide pratique pour l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le travail des relations communautaires chez Rio Tinto*, Melbourne (Australie), Rio Tinto. Sur Internet : http://www.riotinto.com/documents/ReportsPublications/Rio_Tinto_gender_guide_FR.pdf.
- KENNEDY DALSEG, S., et coll. 2018. « Gendered environmental assessments in the Canadian North: Marginalization of Indigenous women and traditional economies », *The Northern Review*, vol. 47, pp. 135-166. Sur Internet : <https://doi.org/10.22584/nr47.2018.007>.
- KOJOLA, E. 2018. « Indigeneity, gender and class in decision-making about risks from resource extraction », *Environmental Sociology*. Sur Internet : <https://doi.org/10.1080/23251042.2018.1426090>.
- KOLHOFF, A.J. 1996. « Integrating gender assessment study into environmental impact assessment », *Project Appraisal*, vol. 11, n° 4, pp. 261-266. Sur Internet : <https://doi.org/10.1080/02688867.1996.9727553>.

- KOSHAN, J. 2018. *Bills C-68 and C-69 and the consideration of sex, gender and other identity factors*, [blogue]. Sur Internet : http://ablawg.ca/wp-content/uploads/2018/05/Blog_JK_Bills_C68_69.pdf.
- KOUTOUKI, K., K. LOFTS et G. DAVIDIAN. 2018. « A rights-based approach to indigenous women and gender inequities in resource development in northern Canada », *Review of European, Comparative & International Environmental Law*, vol. 27, n° 1, pp. 63-74. Sur Internet : <https://doi.org/10.1111/reel.12240>.
- LAHIRI-DUTT, K., et N. AHMAD. 2011. « Considering gender in social impact assessment », dans F. Vanclay et A.M. Esteves, éd., *New Directions in Social Impact Assessment : Conceptual and Methodological Advances*, Royaume-Uni, Edward Elgar, pp. 117-137. Sur Internet : <https://www.researchgate.net/publication/285076456/download>.
- LOCKIE, S. 2001. « SIA in review: setting the agenda for impact assessment in the 21st century », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 19, n° 4, pp. 277-287. Sur Internet : <https://doi.org/10.3152/147154601781766952>.
- MANNING, S. 2014a. *Feuille de renseignements FemNorthNet. Analyse féministe intersectionnelle : cadre d'analyse pour le développement et l'extraction des ressources*, Ottawa (Ontario), Institut canadien de recherches sur les femmes.
- MANNING, S. 2014b. *Feuille de renseignements FemNorthNet. Analyse féministe intersectionnelle : développement et extraction des ressources – Lien maritime*, Ottawa (Ontario), Institut canadien de recherches sur les femmes.
- [ESFM] CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES – RÉGION DES MARITIMES. 1998. *Connaissances acquises sur le terrain : les décideurs et les outils d'analyse comparative entre les sexes au Canada*. Une série de documents de discussion sur les politiques de santé et les différences entre les sexes. N° 3. Nov. 1998. Halifax, Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Maritimes, 19 p.
- MILLS, S., M. DOWSLEY et E. CAMERON. 2013. *Gender in research on northern resource development*, n° 14, Whitehorse (Yukon), Resources and Sustainable Development in the Arctic (ReSDA). Sur Internet : <http://yukonresearch.yukoncollege.yk.ca/wpmu/wp-content/uploads/sites/2/2013/09/14-Gender-and-Res-Dev-Chapter-May-31-20132.pdf>.
- [ONSA] Organisation nationale de la santé autochtone. 2008. *Resource extraction and aboriginal communities in northern Canada: Gender considerations*. Sur Internet : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/30625/1/Gender_EN.pdf.
- [AFAC] Association des femmes autochtones du Canada. 2007. *Culturally relevant gender-based analysis: An issue paper*, Cornerbrook (Terre-Neuve-et-Labrador), Association des femmes autochtones du Canada. Sur Internet : <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2007-NWAC-Culturally-R> (consulté le 30 septembre 2018).
- [CNEE] Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale. 2017. *Gender in environmental assessment: Key sheet*, Utrecht (Pays-Bas) : Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale. Sur Internet : <http://api.commissiener.nl/docs/mer/diversen/keysheet21.pdf>.

- NIGHTINGALE, E., et coll. 2017. « The effects of resource extraction on Inuit women and their families: evidence from Canada », *Gender & Development*, vol. 25, n° 3, pp. 367-385. Sur Internet : <https://doi.org/10.1080/13552074.2017.1379778>.
- NOBLE, B., et J.E. BRONSON. 2005. « Integrating human health into environmental impact assessment: Case studies of Canada's northern mining resource sector », *Arctic*, vol. 58, n° 4, p. 395-405. Sur Internet : https://www.jstor.org/stable/40513106?seq=1#metadata_info_tab_contents.
- O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2013. « Women's absence, women's power: Indigenous women and negotiations with mining companies in Australia and Canada », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 11, p. 1789-1807. Sur Internet : <https://doi.org/10.1080/01419870.2012.655752>.
- O'SHAUGHNESSY, S., et N.T. KROGMAN. 2011. « Gender as contradiction: From dichotomies to diversity in natural resource extraction », *Journal of Rural Studies*, vol. 27, pp. 134-143. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2011.01.001>.
- PATERSON, S. 2010. « What's the problem with gender-based analysis? Gender mainstreaming policy and practice in Canada: The problem with gender-based analysis », *Administration publique du Canada = Canadian Public Administration*, vol. 53, n° 3, p. 395-416. Sur Internet : <https://doi.org/10.1111/j.1754-7121.2010.00134.x>.
- PARMENTER, J. 2011. « Experiences of indigenous women in the Australian mining Industry », dans K. Lahiri-Dutt, éd., *Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities*, Canberra (Australie), The Australian National University E Press.
- PINI, B., R. MAYES et P. MCDONALD. 2010. « The emotional geography of a mine closure: A study of the Ravensthorpe nickel mine in western Australia », *Social & Cultural Geography*, vol. 11, n° 6, p. 559-574.
- REED, M.G., et D. DAVIDSON. 2011. « Terms of engagement: The involvement of Canadian rural communities in sustainable forest management », dans B. Pini et B. Leach, éd., *Reshaping Gender and Class in Rural Spaces*, Aldershot (Angleterre), Ashgate Publishing, pp. 199-220.
- ROGGEBAND, C., et M. VERLOO. 2006. « Evaluating gender impact assessment in the Netherlands (1994-2004): A political process approach », *Policy & Politics*, vol. 34, n° 4, p. 615-632. Sur Internet : <https://www.ingentaconnect.com/content/tpp/pap/2006/00000034/00000004/a>.
- SERJE, M. 2017. « Social relations: A critical reflection on the notion of social impacts as change », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 65, pp. 139-146. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2017.04.006>.
- SHARMA, S. 2010. « The impact of mining on women: lessons from the coal mining Bowen Basin of Queensland, Australia », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 28, n° 3, pp. 201-215. Sur Internet : <https://doi.org/10.3152/146155110X12772982841041>.
- STAPLES, K., et D.C. Natcher. 2015. « Does critical mass matter? The participation of women on resource co-management boards in the Yukon », *Northern Review*, vol. 41, pp. 139-155.

- CONDITION FÉMININE CANADA. 3 octobre 2017. *Approche du gouvernement du Canada : analyse comparative entre les sexes plus*. Sur Internet : <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/approach-approche-fr.html>.
- STIENSTRA, D., et coll. 2016. *Gendered and intersectional implications of energy and resource extraction in resource-based communities in Canada's north (Feminist Northern Network)*, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes. Sur Internet : <http://fnn.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/SSHRC%20KS%20Report.pdf>.
- STIENSTRA, D., et coll. 2017. « Generating prosperity, creating crisis: Impacts of resource development on diverse groups in northern communities », *Community Development Journal*, pp. 1-18. Sur Internet : <https://doi.org/10.1093/cdj/bsx022>.
- STINSON, J., et coll. 2016. *Requiring gender-based analysis plus (GBA+) and participatory research principles in environmental assessments (Feminist Northern Network Submission to the Expert Review Panel on federal Environmental Assessment processes)*, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes. Sur Internet : [http://fnn.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/EA%20Review\(FNN%20Submission\)\(final\).pdf](http://fnn.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/EA%20Review(FNN%20Submission)(final).pdf).
- SUOPAJÄRVI, L. 2013. « Social impact assessment in mining projects in Northern Finland: Comparing practice to theory », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 42, pp. 25-30. Sur Internet : <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2013.04.003>.
- VANCLAY, F. 2003. « International principles for social impact assessment », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 21, n° 1, pp. 5-12. DOI: 10.3152/147154603781766491.
- VANCLAY, F., et coll. 2015. *Social impact assessment: Guidance for assessing and managing the social impacts of projects*.
- VERLOO, M., et C. ROGGE BAND. 1996. « Gender impact assessment: The development of a new instrument in the Netherlands », *Impact Assessment*, vol. 14, n° 1, pp. 3-20. DOI: 10.1080/07349165.1996.9725883.
- WALKER, G.P. 2007. « Environmental justice and the distributional deficit in policy appraisal in the UK », *Environmental Research Letters*, vol. 2, n° 4, 045004. Sur Internet : <https://doi.org/10.1088/1748-9326/2/4/045004>.

Annexe 1. Cadres d'analyse de la diversité et de la sexospécificité pour l'évaluation d'impact et les projets de mise en valeur des ressources

Cadre	Objet et description du cadre	Principaux éléments	Outils et méthodes
Colfer et coll. 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Objet – intégrer plus efficacement la diversité des voix, le genre et d'autres préoccupations en matière d'équité dans la gestion et la recherche forestières. • Propose six étapes pour effectuer une analyse intersectionnelle 	<p>Les étapes de l'analyse sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement du système local • Identifier les marginalisés et les institutions qui soutiennent cette marginalisation • Estimer le niveau ou l'importance de la discrimination des personnes ayant des identités marginalisantes multiples • Analyser comment les institutions, les normes et les récits fonctionnent pour soutenir des systèmes inéquitables • Renforcer la collaboration • Changer les plans, les politiques et les systèmes inéquitables 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les lieux d'étude, les principaux groupes sociaux et leurs relations; collaborer avec les spécialistes en sciences sociales, passer du temps dans la collectivité, lire les ethnographies des systèmes pertinents • Travail ethnographique approfondi, utilisant des indicateurs pour déterminer les structures de pouvoir • Approches collaboratives et participatives avec les collectivités
Hill et coll. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Objet – conseils pour cerner et comprendre l'impact des projets des industries extractives sur l'égalité des sexes, afin de travailler à l'égalité des sexes • Fournit un cadre d'évaluation d'impact sexospécifique en quatre étapes qui comprend des modèles et des questions d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données de base et comprendre le contexte, y compris la division du travail et l'accès aux ressources selon le sexe (et l'intersection de l'âge, de la classe sociale, de l'origine autochtone, etc.) • Dialogue et analyse – comprendre les répercussions probables sur les femmes, les hommes et les relations entre elles 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données désagrégées sur l'identité; méthodes de collecte participatives avec diverses personnes et organisations • Analyse institutionnelle; dialogue inclusif sur les besoins stratégiques ou pratiques et les effets éventuels

- Planification – documenter les actions et les recommandations dans un plan d'action pour l'égalité des sexes
- Examiner et améliorer – surveiller et évaluer la mise en œuvre du plan

Cadre	Objet et description du cadre	Principaux éléments	Outils et méthodes
Nightingale et coll., 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Décrit l'analyse comparative entre les sexes propre aux Inuits, un outil pour comprendre les relations inégales entre les hommes et les femmes dans les contextes culturels inuits. Le cadre s'inscrit dans les effets socioculturels et historiques de la colonisation. • Appliquer le cadre pour examiner les répercussions sociales sexospécifiques de l'extraction des ressources à Qamani'tuaq, au Nunavut 	<p>Évaluer les répercussions sociales et sexospécifiques de l'exploitation minière dans un contexte culturel inuit en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de vie inuit (les aînés, la culture, la langue, la famille, la collectivité et la spiritualité) • Les influences traditionnelles sur le mode de vie des Inuits (terre, climat, animaux et aliments prélevés dans la nature) • Les influences contemporaines sur la façon de faire des Inuits (institutions, politiques, droit, changements climatiques, économies mondialisées et capitalistes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de recherche-action participative, favorisant l'appropriation du processus par la communauté • Mélange de méthodes qualitatives (entrevues, groupes de discussion) et quantitatives (sondages)
Manning, 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Objet – aider à cerner les différents effets sur les femmes et les autres membres marginalisés des collectivités vivant à l'intersection d'inégalités multiples 	<p>Poser des questions clés pendant le :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle complet du projet – p. ex. Comment les femmes et les autres groupes marginalisés sont-ils inclus? Le pouvoir est-il 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les documents disponibles des gouvernements, des entreprises, des collectivités, des médias et des organisations de défense des droits

- Définit un cadre pour la réalisation d'une analyse féministe intersectionnelle des politiques d'un projet de mise en valeur ou d'extraction des ressources (principalement une évaluation a posteriori fondée sur l'examen de la documentation)
 - Fournit des questions et des sous-questions de sensibilisation sur la façon dont les relations de pouvoir fonctionnent dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et de prise de décision
- considéré comme structurel dans le contexte du projet?
 - Processus d'évaluation – p. ex. Quels types de connaissances ont été inclus? Qui a participé aux consultations et aux négociations? Quels sont les répercussions ou les coûts à plusieurs niveaux?
 - Prise de décision
 - Surveillance
 - Après l'analyse – p. ex. La justice sociale a-t-elle été prise en compte dans la prise de décision?

Cadre	Objet et description du cadre	Principaux éléments	Outils et méthodes
Eftimie et coll., 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Objet – conseils pour déterminer comment les projets de l'industrie extractive de la Banque mondiale ont un impact différent sur les hommes et les femmes et comprendre si les avantages d'un projet l'emportent sur les risques pour les hommes et les femmes • Fournit des listes de contrôle sur la sensibilisation au genre des questions à poser pendant toutes les étapes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et préparation : évaluer le contexte sexospécifique du pays, identifier et consulter les principales parties prenantes féminines, déterminer la répartition probable des avantages et des risques entre hommes et femmes, déterminer des indicateurs pour mesurer les effets différentiels • Mise en œuvre du projet : mesures visant à améliorer les avantages et à atténuer les risques du projet pour les femmes, le suivi et l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire, évaluation sociale, cartographie communautaire, analyse des intervenants, groupes de discussion, entrevues avec des informateurs clés, enquêtes auprès des ménages • Visites sur place et entrevues avec des femmes dans les collectivités, inventaire de l'information, des données et des sources de données disponibles

**Kemp et Keenan,
2009**

- Objet – conseils pratiques pour l'intégration des considérations de genre à toutes les étapes et fonctions du travail et des projets de Rio Tinto
- Fournit un cadre conceptuel en quatre parties, où la mobilisation inclusive est un thème transversal. Comprend des questions de sensibilisation et des listes de contrôle aux fins d'orientation.
- Connaître et comprendre – élaborer des profils communautaires précis et cerner les effets sexospécifiques potentiels de toutes les étapes du projet
- Planifier et mettre en œuvre – intégrer les questions de genre dans les plans stratégiques et opérationnels
- Surveiller, évaluer, améliorer
- Produire des rapports et communiquer
- Engagement inclusif et consultation avec les groupes de femmes et d'hommes
- Recueillir des données ventilées par sexe
- Mesurer les progrès par rapport à des indicateurs sensibles au genre; suivi participatif inclusif